

Recueil des Actes Administratifs

Conseil départemental du 15 novembre 2018

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

CONSEIL DEPARTEMENTAL

	Pages
DIRECTION PATRIMOINE BATI (11600)	2062
Collège Jean Mermoz à Dun-sur-Meuse - Contribution départementale au devenir du site au sortir de sa désaffectation.....	2062
DIRECTION ATTRACTIVITE, TOURISME, AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT DURABLE (13400)	2063
Rapport sur la situation 2017 en matière de Développement Durable	2063
SERVICE AFFAIRES CULTURELLES (13310)	2063
Demande d'aides à l'investissement hors cadre du règlement culturel en vigueur.....	2063
SERVICE BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE (13330)	2064
Convention entre le Département et l'Etat pour un 'Contrat départemental Lecture Itinérance 2018-2020' et Demande de subvention.....	2064
Signature d'une convention de partenariat pluriannuelle avec l'Atelier Canopé Meuse ..	2081
SERVICE BUDGET ENGAGEMENTS (11320)	2081
Régie d'avances des fonds d'aide et Régie d'avances des Solidarités Modifications – Régie des solidarités.....	2081
Régie d'avances des fonds d'aide et Régie d'avances des Solidarités Modifications – Régie des Fonds d'Aide	2082
Budget 2019 - Création de Budgets Annexes:- Budget Annexe MNA - Budget Annexe MAIA.....	2083
Budget 2019 - Débat d'Orientations Budgétaires	2083
SERVICE CARRIERE, PAIE ET BUDGET (11410)	2131
Rapport égalité hommes-femmes.....	2131
SERVICE COLLEGES (12310)	2131
Collèges publics - convention de fonctionnement collèges/Département au titre de 2019.....	2131

SERVICE CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE ET DES MUSEES (13340)..... 2132

Subvention versée à l'Association Immobilière du Barrois pour la création d'une brochure sur
les Eglises remarquables de Meuse 2132

Extrait des délibérations

DIRECTION PATRIMOINE BATI (11600)

COLLEGE JEAN MERMOZ A DUN-SUR-MEUSE - CONTRIBUTION DEPARTEMENTALE AU DEVENIR DU SITE AU SORTIR DE SA DESAFFECTATION

DELIBERATION DEFINITIVE :

Le Conseil départemental,

Vu la délibération du Conseil départemental du 14 décembre 2017 dans le cadre du Plan Collèges 21^{ème} siècle portant notamment décision de la nouvelle carte du réseau des collèges départementaux pour la rentrée 2018,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-900 du 4 mai 2018 portant fermeture et désaffectation du collège Jean Mermoz de Dun-sur-Meuse,

Vu l'article L1111-10 du Code général des Collectivités Territoriales autorisant le Département à contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements, et exigeant une participation financière minimale du maître d'ouvrage de 20 %,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à la contribution du Département au devenir du site du collège Jean Mermoz au sortir de sa désaffectation,

Vu les conclusions des Commissions organiques concernées,

Après en avoir délibéré,

Autorise, sous réserve de la création du programme et de l'autorisation de programme correspondante dans le cadre du budget primitif 2019, le principe du versement d'une contribution financière au propriétaire du site du collège Jean Mermoz au taux maximal - soit 80 % - sur la base d'une assiette de dépenses subventionnables plafonnée au montant des estimations des travaux correspondants suivants établis sur la base des dossiers techniques amiante :

	Désamiantage HT	Déconstruction HT	Total HT
Logements	83 250,00 €	25 640,00 €	108 890,00 €
Administration	45 200,00 €	15 440,00 €	60 640,00 €
Externat	228 600,00 €	78 900,00 €	307 500,00 €
Préau + techno	60 000,00 €	14 270,00 €	74 270,00 €
Demi-pension	80 500,00 €	36 300,00 €	116 800,00 €
Parking + cheminements + cours	- €	21 900,00 €	21 900,00 €
	497 550,00 €	192 450,00 €	690 000,00 €

L'assiette de dépenses subventionnables décrite ci-dessus sera majorée des coûts de la maîtrise d'œuvre estimée.

Cette subvention sera versée au propriétaire, agissant en qualité de maître d'ouvrage desdits travaux, à l'issue de la réalisation des travaux correspondants, à l'appui des procès-verbaux de réception des travaux et des factures acquittées certifiées conformes par le comptable public de la collectivité.

RAPPORT SUR LA SITUATION 2017 EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

DELIBERATION DEFINITIVE :

Le Conseil départemental,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à présenter la situation de la collectivité en matière de développement durable,

Vu les conclusions des Commissions organiques concernées,

Après en avoir délibéré,

Donne acte de sa communication au Président du Conseil départemental.

SERVICE AFFAIRES CULTURELLES (13310)

DEMANDE D'AIDES A L'INVESTISSEMENT HORS CADRE DU REGLEMENT CULTUREL EN VIGUEUR

DELIBERATION DEFINITIVE :

Le Conseil départemental,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à l'octroi de financements d'investissement pour équiper et réhabiliter des lieux d'activités d'associations meusiennes,

Vu les demandes déposées respectivement par l'association Compagnie des Trévires et par l'association Connaissance de la Meuse,

Vu les conclusions des Commissions organiques concernées,

Madame Dominique AARNINK-GEMINEL ne participant ni au débat ni au vote,

Après en avoir délibéré,

- Accepte de verser une subvention, à titre exceptionnel, aux projets présentés par la Compagnie des Trévires pour le Grenier Théâtre et par l'association Connaissance de la Meuse pour le site de Thillombois pour l'équipement et l'aménagement de lieux spécifiques occupés par des associations,

- Individualise la somme de 40 000 € (AP 2018-4 – EQUIPEMENTS LIEUX CULTURELS) sur les exercices 2018/2019 au bénéfice des associations Connaissance de la Meuse et La Compagnie des Trévires,

- Attribue les subventions suivantes :

- A l'association La Compagnie des Trévires, sise rue du Fort de Vaux à VERDUN , la somme d'un montant maximum de 29 538 € pour la réhabilitation du GRENIER THEATRE selon les modalités définies par la convention,

- A l'association Connaissance de la Meuse, sise Carrières d'Haudainville à VERDUN, la somme d'un montant maximum de 10 462 € pour le site de Thillombois selon les modalités définies par la convention.

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer l'ensemble des actes afférents à l'exécution de ces décisions.

**CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET L'ETAT POUR UN 'CONTRAT DEPARTEMENTAL LECTURE ITINERANCE 2018-2020'
ET DEMANDE DE SUBVENTION**

DELIBERATION DEFINITIVE :

Le Conseil départemental,

Vu le rapport soumis à son examen concernant la signature d'une convention pour le Contrat Départemental de la Lecture Itinérance 2018-2020, qui associe le Département de la Meuse à travers sa bibliothèque départementale (BDM) et l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est (DRAC)),

Vu la demande de subvention pour la mise en œuvre du contrat 2018-2020 auprès de la DRAC du Grand Est qui s'appuie sur les budgets prévisionnels répartis comme suit :

2018 : 50 025 €
2019 : 114 000 €
2020 : 88 000 €

Vu les conclusions des Commissions organiques concernées,

Après en avoir délibéré,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer :

- la convention de partenariat avec l'Etat visant à faire émarger le Département au dispositif des « Contrats départementaux Lecture Itinérance » et qui figure en annexe de la présente délibération,
- la demande de subvention auprès de la Direction régionale des Affaires Culturelles de la Région Grand Est.

CONTRAT DEPARTEMENTAL LECTURE ITINERANCE

DRAC Grand Est / Département de la Meuse

ENTRE

D'UNE PART

L'Etat, représenté par Madame Christelle CREFF, directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est, ci-après désigné "l'Etat"

ET

D'AUTRE PART

Le Département de la Meuse, représenté par son président, Monsieur Claude LEONARD, et plus particulièrement, sa bibliothèque départementale, ci-après désigné par « la BDM »

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

En France, grâce à un maillage dense, la lecture publique est le premier réseau culturel de proximité. Fédérés sur l'ensemble des territoires par les bibliothèques départementales, les réseaux départementaux de lecture publique sont les mieux à même d'accueillir et de faire vivre des projets itinérants dans les territoires ruraux. Par ailleurs, l'évolution des missions des bibliothèques départementales les conduisent à mettre à disposition des bibliothèques qu'elles desservent, une ingénierie et une offre mutualisée en matière d'action culturelle.

Dans le cadre des nouvelles priorités, à la croisée du plan « Bibliothèques » et du plan « Culture près de chez vous », l'Etat soutient à travers son dispositif « Contrat Départemental Lecture Itinérance » (CDLI) le développement d'interventions itinérantes en milieu rural, à caractère innovant, et ce dans le but de faire vivre culturellement les territoires prioritaires.

Fondés sur une immersion de plusieurs jours dans un lieu d'un territoire rural, les projets soutenus dans le cadre du CDLI se déclinent autour de trois axes principaux : diffusion et valorisation du livre et de la lecture, création littéraire, médiation (numérique, audiovisuelle...).

Le département de la Meuse

1. La carte



2. Caractéristiques du département en lien avec la politique de lecture publique

a. Un nombre élevé de petites communes sur le plus étendu des départements lorrains

Avec 6 211 km², la Meuse est le plus étendu des départements lorrains. Les milieux agricoles et les forêts couvrent ainsi 88 % du territoire.

La Meuse compte 3 arrondissements, 17 cantons, 15 EPCI et 503 communes.

Les habitants sont au nombre de 192 094. Seules deux communes ont plus de 15 000 habitants : Bar-le-Duc (16 811), le chef-lieu, et Verdun (19 490). Toutes les autres ont moins de 7 000 habitants.

b. Tableau des communes qui ont plus de 2000 habitants :

Entre 6 000 et 7 000	1 Commercy, 6 567
Entre 4 000 et 5 000	3 Saint-Mihiel, 4 587 Ligny-en-Barrois, 4 352 Étain, 3 911
Entre 3 000 et 4 000	3 Belleville-sur-Meuse, 3 292 Thierville-sur-Meuse, 3 131 Revigny-sur-Ornain, 3 117
Entre 2 000 et 3 000	6 Stenay, 2 872 Ancerville, 2 826 Boulogny, 2 776 Montmédy, 2 44 Fains-Véel, 2 349 Vaucouleurs, 2 082

472 communes - soit 94,4 % - ont donc moins de 1 000 habitants. Parmi celles-ci, 432 ont moins de 500 habitants, soit 84,8 % des communes meusiennes, et 308 moins de 200, soit 61,6 %.

Près de 75 % des 500 communes sont classées en zone de revitalisation rurale.

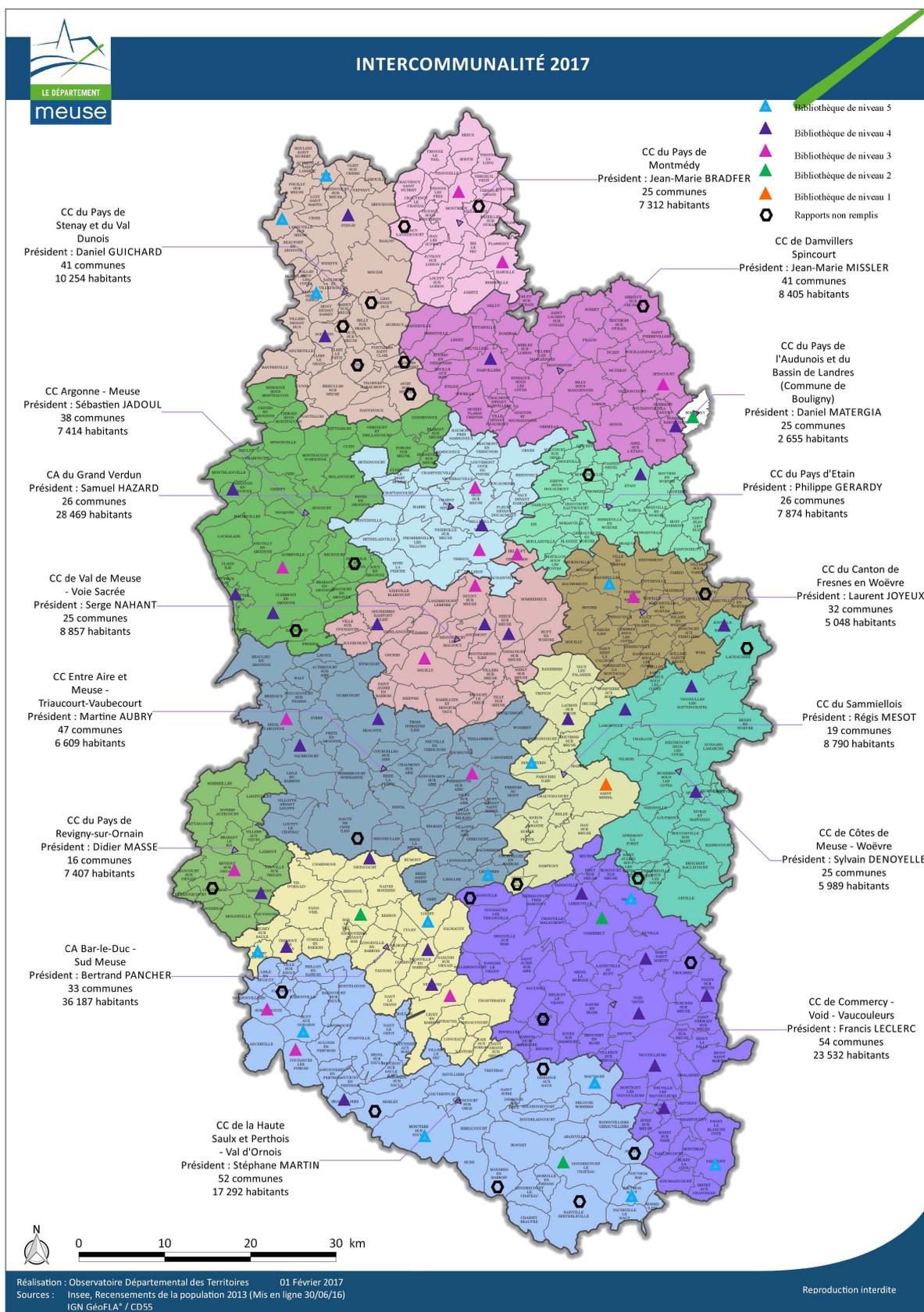
Les conclusions du rapport de l'Inspection Générale des Bibliothèques réalisé en octobre 2014 ont montré le manque d'équipements structurants (bibliothèques de niveau 1) sur le territoire et notamment dans les villes de plus de 2 000 habitants.

3. L'intercommunalité, une nouvelle opportunité pour l'aménagement du territoire en matière de lecture publique

La totalité de la population meusienne vit dans un espace structuré par 15 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, dont deux communautés d'agglomération. Ces EPCI exercent des compétences dans de nombreux domaines et sont une réponse à l'extrême émiettement des communes. Le renforcement des solidarités territoriales impulsé par l'application de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et la création des Pôles d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), ont facilité la poursuite du mouvement de regroupement des communes pour une organisation et une gestion plus rationalisées du territoire. « Ces dispositifs devraient positionner les intercommunalités comme des structures incontournables en faveur d'un aménagement cohérent du territoire et de la conduite de l'action publique locale ». (Ecoscopie 2015).

Les EPCI deviennent progressivement les interlocuteurs privilégiés de la Bibliothèque départementale.

4. Carte des intercommunalités avec les bibliothèques classées par niveau (2016)



5. Le schéma départemental de lecture publique 2016-2020

L'état des lieux de la lecture publique réalisé dans le cadre de l'étude de l'inspection générale des bibliothèques réalisée en octobre 2014 a montré les forces et faiblesses de la lecture publique du département. Cette analyse venait compléter les diagnostics territoriaux extérieurs réalisés en 2008 et 2014. Malgré l'existence d'un réseau d'une centaine de bibliothèques de proximité animé par plus de 350 bénévoles, le manque d'équipements structurants gérés par des professionnels obère le développement de la lecture publique en Meuse.

La structure des réseaux de lecture publique comparée à celle des 10 départements ruraux de même strate confirme que les résultats modestes du département résultent de l'absence d'équipements structurants (3 bibliothèques de niveau 1 contre 10 en moyenne dans les autres départements ruraux).

Aussi, afin de favoriser l'implantation et le développement d'équipements mixtes regroupant dans les mêmes locaux des fonctions culturelles et des services à visées sociales ou économiques pour la population meusienne, le Département a voté le 17 décembre 2015 les orientations (**annexe 1**) d'un nouveau schéma départemental de la lecture publique dont l'objectif prioritaire est de structurer l'offre de lecture publique départementale autour d'une dizaine d'équipements structurants gérés par des professionnels. En outre, le 17 novembre 2016, le Département a voté un nouveau règlement d'interventions avec 9 fiches actions en lien avec les préconisations du Contrat Territoire Lecture.

En outre, la lecture publique s'inscrit dans un contexte particulier traversé par les nombreuses mutations de la société de l'information et de la communication comme le montre la dernière enquête des pratiques culturelles des Français¹ qui pointe un recul de la lecture d'imprimés, une baisse de la proportion des gros lecteurs et une nette progression de la culture de l'écran.

Ces mutations ont des répercussions sur le fonctionnement des bibliothèques qui doivent se repositionner et entrer dans une logique de services publics plus adaptés à l'évolution des pratiques de la population ; d'autant plus, que les territoires sont eux-mêmes en pleine reconfiguration avec la fusion des intercommunalités et la réforme territoriale de 2017.

C'est pourquoi le projet, qui sous-tend les orientations du nouveau schéma de lecture publique (2016-2020), s'appuie sur un concept renouvelé où la bibliothèque publique ne se résume plus à un simple lieu de prêt de documents mais cherche à être :

- un "lieu ressource", avec un accès le plus diversifié possible à tous les supports de l'information, de la culture et de la communication (imprimés, audiovisuel, multimédia, Internet) ;
- un espace d'apprentissage, tout au long de la vie, tant pour l'acquisition de nouvelles connaissances que pour la sensibilisation aux nouveaux outils d'information et de communication ;
- un espace de sociabilité, d'échanges et de rencontres, de dialogue intergénérationnel, favorable au maintien du lien social et au développement de la citoyenneté ;
- un espace de liberté dans la pratique des loisirs culturels ;
- un espace ouvert sur le monde grâce aux partenariats les plus divers et qui visent tous les publics et notamment ceux éloignés de la Culture.

La bibliothèque d'aujourd'hui se veut donc un espace public neutre, propice aux échanges, à la conversation, au partage de moments agréables avec les autres. Les bibliothèques deviennent ainsi des lieux d'apprentissage du vivre ensemble.

Afin de mettre en œuvre ces nouvelles orientations, un nouveau dispositif d'aides départementales a été voté en novembre 2016 (**annexe 2**) qui viendra compléter les aides de l'Etat à la création de bibliothèques auxquelles sera ajoutée une aide à l'emploi de professionnels dans le cadre d'un contrat d'objectif, dégressif, sur 3 ans. Il propose également un dispositif favorable au développement des bibliothèques de proximité dont le rôle est de garantir la présence de services sur l'ensemble du territoire.

Ce schéma a également intégré les préconisations des précédents Contrats Territoire Lecture à savoir de privilégier la construction d'équipements mixtes :

« La création d'infrastructures dédiées à la lecture publique ouvertes à d'autres fonctions culturelles et sociales (accueil de petits spectacles, d'ateliers de pratiques numériques collaboratives, d'expositions, de conférences, d'actions pédagogiques) demeure une priorité pour le territoire meusien dans les années à venir. Dans une logique de brassage de publics et afin de mutualiser les coûts d'investissement et de fonctionnement, il convient d'encourager la construction d'équipements mixtes, regroupant dans les mêmes locaux des fonctions culturelles (bibliothèques-médiathèques dotées d'auditoriums) et des services à visées sociales ou économiques (crèches, mairies, maisons des associations, fablabs, offices du tourisme...). »

¹ Olivier Donnat, *les pratiques culturelles des Français à l'ère du numérique*, édition la découverte, 2008

6. Présentation des missions de la Bibliothèque départementale

- Participer à l'aménagement des territoires
 - Soutenir et accompagner les projets de création et d'aménagement d'équipements mixtes structurants afin que ceux-ci participent de l'attractivité du territoire
 - Accompagner les communes et communautés de communes à structurer leur offre documentaire, culturelle et numérique à l'échelle d'un bassin de population pertinent
- Proposer des services innovants à la population
 - Donner un accès équitable à l'information et aux savoirs sous toutes ses formes aux habitants de la Meuse quel que soit leur lieu de vie
 - constituer et diffuser un fonds documentaire physique itinérant et numérique
 - animer un réseau de lecture publique (réseau de lieux, de partenaires et réseau virtuel : sites, réseaux sociaux, catalogues en ligne et ressources de contenus en ligne)
 - Contribuer à la réduction des disparités d'accès à la culture et au numérique qui existent en fonction de l'âge, du niveau social et culturel des personnes
 - programmer des ateliers pour les publics éloignés ou empêchés
 - Faire entrer la science et les technologies dans les bibliothèques
 - sensibiliser les publics aux outils numériques
 - Placer les publics dans un rôle de partenaires actifs dans le cadre des ateliers de « fabrique » numérique avec le médiabus numérique
 - proposer des ateliers de sensibilisation et de découverte des matériels et des ressources
 - proposer des ateliers de création numérique
 - sensibiliser les partenaires à la création de données ouvertes
 - éduquer aux média, à l'information et aux usages de l'Internet
- Former les acteurs du réseau de lecture publique meusien
 - Former à la gestion d'un équipement, à la gestion de projets culturels et numériques
 - Former à la diversification de l'offre documentaire tous supports (imprimés, sonores, vidéo, jeux, numériques)
 - Former à la médiation culturelle, numérique et scientifique
 - Accompagner les parcours de formation tout au long de la vie
 - Mettre à disposition des ressources en ligne
 - Former les médiateurs
- Coordonner les acteurs et les actions du réseau de lecture publique
 - Soutenir des actions de coopération entre les différents acteurs du réseau de lecture publique
 - Fédération d'actions inter-territoires (ex : le mois du film documentaire ; passerelle d'Europe...)
 - Fédération d'actions intra-territoires (ex : Résidence d'auteurs, illustrateurs, journalistes...)

7. Présentation du réseau de lecture publique

(Rapport annuel d'activités 2017, **annexe 3**)

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention vise à faire émerger le Département de la Meuse au dispositif des « Contrats Départementaux Lecture Itinérance » (CDLI) mis en place par le Ministère de la Culture afin de lutter contre les inégalités territoriales dans l'accès au livre et à la lecture.

A travers ce contrat, la BDM s'engage à mettre en œuvre, avec le soutien de l'Etat, un certain nombre d'actions pour réaliser les objectifs principaux du CDLI :

- Développer des résidences d'auteurs avec circulations/performances et ateliers d'écriture itinérants en milieu rural ;
- Impliquer et accompagner les territoires dans les événements nationaux (nuit de la lecture, partir en livre ...) ;
- Mettre en œuvre le mois du film documentaire et constituer un fonds documentaire audiovisuel de référence;
- Mettre en œuvre un dispositif mobile via son médiabus.

ARTICLE 2 – DEVELOPPER DES RESIDENCES D’AUTEURS

Le CDLI a pour objectif de développer les actions innovantes, concertées et itinérantes au sein du département. L'enjeu est de soutenir la diffusion du livre et des arts de l'écrit par l'intervention d'auteurs ou d'illustrateurs, en inscrivant leurs actions dans une politique de développement culturel d'un territoire. Ces projets conjuguent création et transmission, éventuellement formation, à travers des actions d'éducation artistique et de démocratisation culturelle en direction de tous les publics, y compris les plus jeunes. En ce sens, ils favorisent la rencontre auteurs-public.

ARTICLE 3 – IMPLIQUER ET ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES DANS LES EVENEMENTS NATIONAUX

Dans une dynamique collective, les événements nationaux offrent, grâce à une communication à l'échelle nationale, une grande visibilité aux actions proposées et un soutien logistique et éventuellement financier de l'Etat. En l'occurrence, la *Nuit de la lecture* (qui se déroule chaque année en janvier) et *Partir en livre* (qui se déroule en juillet) sont deux manifestations, dont certaines structures meusiennes se sont déjà en partie saisies, et dont l'intensification à l'échelle du département viendrait renforcer le rayonnement du livre et l'offre culturelle.

La Nuit de la Lecture :

Cette manifestation nationale unique à destination de tous les publics permet de conforter les liens entre les acteurs du livre et de la lecture en particulier les bibliothèques, mais également les auteurs, les éditeurs, les écoles, les associations locales, etc. Elle assure la promotion, à travers des animations gratuites de toute nature, du plaisir de lire, du goût des découvertes, celui de l'échange et du partage. Elle permet de rendre toujours plus familière la fréquentation de ces lieux de vie et de culture de proximité que sont les bibliothèques.

Partir en livre :

Destinée à la jeunesse et organisée par le Centre National du Livre, avec la participation du Salon du Livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis, *Partir en livre* est une manifestation nationale, gratuite, populaire et festive ; le livre sort de ses lieux habituels pour aller à la rencontre des enfants et des jeunes pour leur transmettre le plaisir de lire. La programmation de *Partir en livre* se décline en diverses initiatives originales et variées. Cette offre estivale peut s'inscrire dans une perspective de tourisme culturel.

La BDM s'engage à promouvoir ces manifestations à travers son réseau et à accompagner les structures qui souhaiteraient élargir à l'une d'entre elles.

ARTICLE 4 – METTRE EN ŒUVRE LE MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE

Des œuvres documentaristes seront diffusées sur le territoire en lien avec la BPI et la nouvelle cinémathèque nationale du documentaire. Le matériel professionnel, dont la technique devra garantir une offre de qualité supérieure à celle possible dans une sphère familiale, sera installé dans une dizaine de lieux du département. Des actions de médiation, en présence d'un réalisateur et de spécialiste de cinéma seront assurées dans chaque lieu.

ARTICLE 5 – METTRE EN ŒUVRE UN DISPOSITIF MOBILE VIA SON MEDIABUS

Le nouveau Médiabus sera livré par la société GRUAU en décembre 2018. Il sera doté d'une antenne satellitaire garantissant une liaison en très haut débit dans les territoires qui en sont dépourvus. Une aide au fonctionnement rendra possible le lancement d'un programme d'interventions fondé sur la présence de bibliothécaires dans des lieux situés en zones prioritaires, présences assorties de médiations numériques.

ARTICLE 6 - TERRITOIRES CIBLES

Les territoires concernés par le présent contrat seront en priorité des territoires ruraux et répondront aux critères suivants :

- Éloignement culturel des centres urbains ;
- Structures de niveau 3 et 4 ;
- Présence de personnels de bibliothèque formés (salarié ou bénévole).

ARTICLE 7 - MISE EN PLACE DU CDLI

I) Les actions 2018

1) Développer des résidences d'auteurs avec circulations/performances et ateliers d'écriture itinérants en milieu rural

a. Résidence Vincent Tholomé

Action	Descriptif	Budget	Nb interventions	Lieux	Fréquentation
Résidence Vincent Tholomé	Dans le cadre de Poema, BDM, CC de l'Aire à l'Argonne et POEMA se sont associés pour accueillir le poète belge Vincent Tholomé, auteur d'expression contemporaine, Le poète a séjourné en Meuse 10 jours par mois pendant 4 mois. Chaque mois, une semaine entière consacrée à l'écriture, et 4 journées sont à l'action culturelle : rencontres avec le public : ateliers, lectures/performances, balade et rando poésie, apéro dédicaces, apéro-lecture chez l'habitant... autant de propositions originales pour s'immerger au milieu des mots et de l'univers de l'auteur.	5340	13	Seigneulles Lahaymeix Nubécourt Génicourt Vaubecourt Seuil d'Argonne Sampigny Pierrefitte-sur-Aire Evres-en-Argonne	316

b. Ateliers d'écriture et lutte contre l'illettrisme

Action	Descriptif	Budget	Nb interventions	Lieux	Fréquentation
Ateliers écriture Festival de l'écrit	Dans le cadre du Festival de l'écrit et en étroite collaboration avec l'association Initiales, la BDM a mis en place 6 ateliers d'écriture à destination de personnes en situation d'illettrisme, éloignées de la culture, désocialisées... Le projet a permis d'établir des liens entre structures sociales et culturelles. Ateliers conduits par des écrivains ou intervenants spécialisés. Restitution des travaux et remise des prix aux lauréats du festival le 19 octobre 2018 au Centre mondial de la paix. 2 sessions de formation de deux jours sur le thème de la prévention de l'illettrisme ont également été proposées aux encadrants des structures participantes.	7600	31 (séances atelier)	Bar-le-Duc Commercy Étain Fresnes-en-Woëvre Les Islettes	235

c. Accueil d'auteurs avec les Petites passerelles

Action	Descriptif	Budget	Nb interventions	Lieux	Fréquentation
Les petites passerelles	Pour 2018, l'association Caranusca propose une navigation littéraire jeunesse, sur la Meuse et le canal de la Marne au Rhin, de Liège à Saint-Mihiel : écrivains, chercheurs, auteurs et illustrateurs jeunesse sont conviés lors d'escales publiques. La péniche accueillera une nouvelle fois le public à son bord pour des rencontres, animations, ateliers de typographie, projections, spectacles, lectures musicales et petites conférences. Deux auteurs, Ronald Curchod et Carl Norac sont les invités 2018 de cette résidence nomade. Christian Voltz, Maylis de Kerangal, Olivier Rolin, Mathias Enard seront également des invités de choix pour les escales qui jalonnent le parcours. Trois escales sont programmées en Meuse, de un à deux jours, en fonction des projets développés avec les bibliothèques des territoires.	6000	5	Doulcon Saint-Mihiel Verdun	

2) Impliquer et accompagner les territoires dans les événements nationaux (Nuit de la lecture, Partir en livres ...)

a. Partir en livres

Action	Descriptif	Budget	Nb interventions	Lieux	Fréquentation
Partir en livres	Participation pour la troisième année consécutive à l'événement national, avec une édition sensiblement étoffée, qui a permis à la BDM d'obtenir le label national Partir en Livres. Au programme 5 ateliers autour du livre et de la lecture, de la culture numérique et de l'illustration, l'invitation de deux auteurs, Ann Guérin et Benoît Broyard, 3 spectacles professionnels.	10000	35 (séances ateliers)	Les Souhesmes Gondrecourt Beaulieu-en-Argonne Montmédy Boncée	740

b. La nuit de la lecture

La BDM a relayé la communication nationale à toutes les bibliothèques du réseau par mails et via une actualité sur le site. Pas de financement demandé en 2018.

Participation des bibliothèques meusiennes à la nuit de la lecture 2018 en janvier dernier :

- Ancemont, Bar-le-Duc, Douillon, Etain, Ligny, Verdun, Vavincourt.

3) Mettre en œuvre le mois du film documentaire et constituer un fonds documentaire audiovisuel de référence

a. Mois du film documentaire

Action	Descriptif	Budget	Nb interventions	Lieux	Fréquentation
Mois du film documentaire	Sous l'impulsion de la BDM, plusieurs bibliothèques du département ont participé pour la première fois en 2017 à l'événement. Pour 2018, la BDM, qui coordonne l'événement avec l'aide de l'association Image'Est, entend développer l'opération dans le département en impliquant d'autres lieux et en étoffant les actions de médiation proposées autour des films. Au programme de cette seconde édition, six films, neuf projections gratuites dans cinq lieux, des rencontres avec des réalisateurs, des ateliers artistiques. Chaque projection est suivie d'un échange-débat en présence du réalisateur du film ou d'un spécialiste des questions soulevées dans le documentaire. Un accompagnement bibliographique et filmographique est également proposé pour permettre au public d'aller plus loin. Le projet est ouvert à toute structure, associative ou publique, disposant d'une salle aménageable afin de pouvoir accueillir une projection cinématographique : bibliothèque, salle de cinéma, salle des fêtes, centre socio-culturel, école, etc.	6650	12	Les Souhesmes Douillon Vaubecourt Seuil d'Argonne Gondrecourt	
	Création d'un fonds documentaire de référence sur 3 ans	8 000			
	Achat de matériel de projection	6435			
Sous total		21085			

4) Le budget 2018

Actions	Descriptif	Budget	Nb interventions	Lieux	Fréquentation
Total		50025	96	22 communes	

II) Les actions 2019

1) Développer des résidences d'auteurs avec circulations/performances et ateliers d'écriture itinérants en milieu rural

a. Résidence d'auteurs avec Passerelles d'Europe

Initiés en 2017 en partenariat avec l'association Caranusca, qui défend la création littéraire contemporaine, et séduits par le concept original d'une résidence d'auteurs sur une péniche itinérante et par la dimension européenne du projet (Grande Région), nous proposons de reconduire l'aventure en 2019 sous une forme différente en lien avec une résidence d'auteur.

b. Ateliers d'écriture et lutte contre l'illettrisme

Suite à notre première participation à la manifestation régionale Festival de l'écrit, en partenariat avec l'association Initiales, la DRAC, la Région, les Département 08, 10, 51, 52 et 55 et les villes de Reims, Epernay, Charleville-Mézières, Chaumont, Nogent, Vitry-le-François, nous reconduirons notre participation à cette opération pour 2019 avec la mise en place d'ateliers d'écriture à destination de publics en situation d'illettrisme.

c. Accueil d'auteurs et ateliers d'écriture sur une journée

Poema est un événement culturel consacré aux écritures poétiques d'aujourd'hui. Créé en 2014, ce festival se déploie dans tout le Grand Est, le Luxembourg, l'Allemagne et la Belgique. D'abord proposé en biennale, le festival a lieu chaque année depuis 2017. La 5ème édition aura lieu de janvier à juin 2019. Nous envisageons de participer au projet 2019 en programmant des rencontres avec des auteurs en lien avec le médiabus : « un poème, un jour ».

2) Impliquer et accompagner les territoires dans les événements nationaux (Nuit de la lecture, Partir en livres ...)

a. Partir en livres

En 2018, pour sa troisième participation à l'opération Partir en livres, la Bibliothèque départementale a été labellisée par le Ministère de la Culture. Forte de cette reconnaissance et de son succès en période estivale auprès des enfants et plus particulièrement ceux des centres de loisirs, une quatrième édition plus ambitieuse est proposée en lien avec le nouveau médiabus numérique en 2019.

b. La nuit de la lecture

La bibliothèque départementale communique sur son site, par courrier et par mail auprès du réseau des bibliothèques et subventionne cette manifestation à hauteur de 50 %.

3) Mettre en œuvre le mois du film documentaire et constituer un fonds documentaire audiovisuel de référence

a. Mois du film documentaire

Initiée en 2017 à titre d'expérimentation, la participation des bibliothèques du réseau meusien à cette opération nationale se poursuit et s'intensifie en 2019, avec une programmation plus ambitieuse étendue à plus de lieux. La médiation sera également renforcée avec la présence systématique de réalisateurs ou d'intervenants spécialisés à l'issue des projections, et la mise en place de nouvelles actions de médiation, de type atelier. Mise en avant du film documentaire de création produit en région.

b. Atelier de création cinématographique

En lien avec le Mois du film documentaire, un atelier de pratique artistique est proposé à une classe de collégiens (4^{ème} ou 3^{ème}). La production sera valorisée à l'occasion du Mois du film documentaire 2019/2020. Cette opération sera incluse au dispositif d'Education artistique et culturelle institutionnalisé pour plus de lisibilité.

c. Création d'un fonds documentaire de référence

La mise en place de l'opération Mois du film documentaire et le nouveau médiabus numérique permettront de proposer des projections de films à des publics très différents. La création d'un fonds documentaire de référence du cinéma mondial accompagnera ce programme de projection et permettra aux usagers d'avoir à disposition de nombreux films de l'histoire du cinéma via le réseau des bibliothèques meusiennes.

4) Mettre en œuvre un dispositif mobile via son médiabus

a. Le projet

Le nouveau médiabus numérique gardera une fonction de desserte documentaire qui sera augmentée d'un service itinérant de médiation numérique avec un laboratoire de fabrique numérique à la disposition des différents partenaires de la Bibliothèque départementale et de leurs usagers. Le médiabus numérique représente un outil souple, facilement adaptable et immédiatement fonctionnel qui permettra de :

- toucher de nouveaux publics qui ne fréquentent pas les bibliothèques
 - Ateliers dans les centres sociaux, les associations dans le cadre du festival de l'écrit, en plein air avec Partir en livre par exemple, au cœur des villages,...
- développer de nouvelles missions de sensibilisation, de fabrique et de création numérique en zone rurale
 - ateliers dans les bibliothèques et les établissements scolaires

b. Le calendrier

L'objectif de l'année 2019 est double, présenter sur les territoires le nouveau médiabus numérique à travers un panel le plus large possible d'actions de médiation numérique, et promouvoir un nouveau concept de bibliothèque avec une programmation et une communication de lancement exceptionnelle. Dans ce cadre, il est prévu deux jours d'intervention consécutifs sur un même territoire (éventuellement dans deux endroits différents si le territoire s'y prête.), les mercredis et jeudis et une à deux fois par mois les samedis. (Calendrier **annexe 4**).

Soit 88 ateliers dont 34 ateliers avec intervenants extérieurs.

c. Les actions de médiation

Module projections et ciné-sciences

Les interventions peuvent être, soit une projection de film, suivie par un débat avec l'un des créateurs du film ou un expert du sujet (dans le cas d'un documentaire), soit une projection d'extraits suivie d'une analyse scientifique des films.

Module écrit/création de livres

- Atelier calligraphie sur argile, animé par l'association Initiales. L'intérêt principal de cet atelier est qu'il est accessible également aux publics empêchés et en difficulté, notamment en raison de l'expérience d'Initiales pour ce genre de prestations.
- Atelier création d'un livre à destination des enfants, animé par Art Terre.
- Atelier création d'une bande dessinée sur le thème de la science, animé par l'association Stimuli qui promeut des illustrateurs. Cette animation permet de mélanger la culture littéraire/artistique et scientifique autour de la réalisation d'une bande dessinée qui décrit un phénomène scientifique. Budget de 1000 € par jour. La durée de l'animation (peut se prolonger sur plusieurs jours...)

Module culture numérique

- Atelier de réalisation d'un jeu vidéo avec des professionnels du domaine, à destination des enfants avec apprentissage de la programmation et réalisation des personnages à la tablette graphique
- Organisation d'une exposition d'art numérique itinérante dans le médiabus accompagnée d'une médiation par l'un des membres de l'équipe de la BDM spécialiste en histoire de l'art numérique
- Ateliers de découverte et de pratique du jeu vidéo avec la médiation réalisée par l'équipe de la BDM. Présentation de jeux vidéo autour d'une thématique avec une sélection de documents sur d'autres supports liés à cette thématique
- Mise en valeur du fonds de jeu vidéo proposé par la BDM, ainsi que des ressources numériques en ligne du catalogue de Digame (ressource numérique sur [camelia55](#)).

Module culture scientifique et technique

La plupart des ateliers « Fab-Lab » seront animés par des membres de la BDM, formés sur l'un des outils à notre disposition. Toutefois, certains ateliers (en raison du matériel utilisé ou du niveau de maîtrise nécessaire de ce matériel) feront appel à des prestataires extérieurs qui proposent des ateliers pédagogiques autour de la photographie et notamment du développement argentique et de l'impression sur tissu.

Module bibliothèque numérique.

L'enjeu de ce module est de présenter les dernières métamorphoses de la bibliothèque et de présenter aux usagers une vision actualisée de la bibliothèque.

- L'équipe de la BDM présentera donc les ressources numériques qui sont proposées aux usagers sur le portail de la bibliothèque, en s'appuyant notamment sur la borne « Diverscites » présente dans le véhicule.
- D'autre part, la BDM proposera des formations sur les thématiques de l'éducation aux média et de l'accès à l'information sur internet.

La plupart de ces formations seront assurées par des membres de la BDM mais dans certains cas spécifiques (thématiques plus spécialisées comme le Big Data, etc), il est prévu de faire appel à des spécialistes universitaires de la question.

5) Les budgets 2019

Axes	Intitulé Actions culturelles	Détails	Budget	Lieux	Sous total
Résidences d'auteurs	Passerelles d'Europe	Navigation littéraire et Résidence d'auteurs	14000		
	Festival de l'écrit	5 séances de 12 h	8000		22000
Mois du film documentaire	Programmation	5 à 8 lieux	10000		
	Ateliers de création film documentaire	2 ateliers collèges rentrée 2019-2020	6000		
	Création d'un fonds de référence		20 000		36000
Accompagner des événements nationaux	Partir en livres	4 ^{ème} édition	10 000		
	Nuit de la lecture	Subventions	2000		12000
Dispositif mobile via médiabus	Module projections et ciné-sciences	10 interventions Coût d'une projection (droits de diffusion + venue du réalisateur/universitaire) 1500 €	15000		
	Module écrit/création de livres	6 interventions Budget d'environ 1000€ par intervention, avec possibilité de faire plusieurs ateliers dans la journée.	6000		
	Module culture numérique	8 interventions	8000		
	Module culture scientifique et technique	10 interventions	10000		
	Module bibliothèque numérique	5 interventions	5000		44 000
Total					114 000

III) Les actions 2020

1) Développer des résidences d'auteurs avec circulations/performances et ateliers d'écriture itinérants en milieu rural

a. Passerelles d'Europe

Nous reconduirons l'aventure en 2020 sous une forme différente en lien avec une résidence d'auteurs.

b. Ateliers d'écriture et lutte contre l'illettrisme

Nous reconduirons notre participation à cette opération pour 2020 avec la mise en place d'ateliers d'écriture à destination de publics en situation d'illettrisme.

c. Accueil d'auteurs et ateliers d'écriture sur une journée avec POEMA

Poema est un événement culturel consacré aux écritures poétiques d'aujourd'hui. Nous envisageons de participer au projet 2020 en programmant des rencontres avec des auteurs en lien avec le médiabus.

2) Impliquer et accompagner les territoires dans les événements nationaux (Nuit de la lecture, Partir en livres ...)

a. Partir en livres

Forte de son succès en période estivale auprès des enfants et plus particulièrement ceux des centres de loisirs, une cinquième édition toujours plus ambitieuse est proposée en lien avec le nouveau médiabus numérique en 2020.

b. La nuit de la lecture

La bibliothèque départementale communique sur son site, par courrier et par mail auprès du réseau des bibliothèques et subventionne cette manifestation à hauteur de 50 %.

3) Mettre en œuvre le mois du film documentaire et constituer un fonds documentaire audiovisuel de référence

a. Mois du film documentaire

Initiée en 2017 à titre d'expérimentation, la participation des bibliothèques du réseau meusien à cette opération nationale se poursuit et s'intensifie en 2020, avec une programmation plus ambitieuse étendue à plus de lieux. La médiation sera également renforcée avec la présence systématique de réalisateurs ou d'intervenants spécialisés à l'issue des projections, et la mise en place de nouvelles actions de médiation, de type atelier. Mise en avant du film documentaire de création produit en région.

b. Atelier de création cinématographique

En lien avec le Mois du film documentaire, un atelier de pratique artistique est proposé à une classe de collégiens (4^{ème} ou 3^{ème}). La production sera valorisée à l'occasion du Mois du film documentaire 2020/2021. Cette opération sera incluse au dispositif d'Education artistique et culturelle institutionnalisé pour plus de lisibilité.

c. Enrichissement du fonds documentaire

En lien avec l'activité du médiabus, l'année 2020 verra la poursuite de la constitution d'un fonds documentaire de référence dans le cinéma de fiction et documentaire.

4) Mettre en œuvre un dispositif mobile via son médiabus

a. Le projet

Le nouveau médiabus numérique gardera une fonction de desserte documentaire qui sera augmentée d'un service itinérant de médiation numérique avec un laboratoire de fabrique numérique à la disposition des différents partenaires de la Bibliothèque départementale et de leurs usagers. Le médiabus numérique représente un outil souple, facilement adaptable et immédiatement fonctionnel qui permettra de :

- toucher de nouveaux publics qui ne fréquentent pas les bibliothèques
 - Ateliers dans les centres sociaux, les associations dans le cadre du festival de l'écrit, en plein air avec Partir en livres par exemple, au cœur des villages,...
- développer de nouvelles missions de sensibilisation, de fabrique et de création numérique en zone rurale
 - ateliers dans les bibliothèques et les établissements scolaires

b. Le calendrier

L'objectif de l'année 2020 est de poursuivre l'action 2019.

Soit 72 ateliers dont 18 ateliers avec intervenants extérieurs.

c. Les actions de médiation

Module projections et ciné-sciences

Les interventions peuvent être, soit une projection de film, suivie par un débat avec l'un des créateurs du film ou un expert du sujet (dans le cas d'un documentaire), soit une projection d'extraits suivie d'une analyse scientifique des films.

Module écrit/création de livres

- Atelier calligraphie sur argile, animé par l'association Initiales. L'intérêt principal de cet atelier est qu'il est accessible également aux publics empêchés et en difficulté, notamment en raison de l'expérience d'Initiales pour ce genre de prestations.
- Atelier création d'un livre à destination des enfants, animé par Art Terre.
- Atelier création d'une bande dessinée sur le thème de la science, animé par l'association Stimuli qui promeut des illustrateurs. Cette animation permet de mélanger la culture littéraire/artistique et scientifique autour de la réalisation d'une bande dessinée qui décrit un phénomène scientifique. Budget de 1000 € par jour. La durée de l'animation (peut se prolonger sur plusieurs jours...)

Module culture numérique

- Atelier réalisation d'un jeu vidéo avec des professionnels du domaine, à destination des enfants avec apprentissage de la programmation et réalisation des personnages à la tablette graphique
- Organisation d'une exposition d'art numérique itinérante dans le médiabus accompagnée d'une médiation par l'un des membres de l'équipe de la BDM spécialiste en histoire de l'art numérique
- Ateliers de découverte et de pratiques du jeu vidéo avec la médiation réalisée par l'équipe de la BDM. Présentation de jeux vidéo autour d'une thématique avec une sélection de documents sur d'autres supports liés à cette thématique
- Mise en valeur du fonds de jeu vidéo proposé par la BDM, ainsi que des ressources numériques en ligne du catalogue de Digame (ressource numérique sur camelia55).

Module culture scientifique et technique

La plupart des ateliers « Fab-Lab » seront animés par des membres de la BDM, formés sur l'un des outils à notre disposition. Toutefois, certains ateliers (en raison du matériel utilisé ou du niveau de maîtrise nécessaire de ce matériel) feront appel à des prestataires extérieurs qui proposent des ateliers pédagogiques autour de la photographie et notamment du développement argentique et de l'impression sur tissu.

Module bibliothèque numérique.

L'enjeu de ce module est de présenter les dernières métamorphoses de la bibliothèque et de présenter aux usagers une vision actualisée de la bibliothèque.

- L'équipe de la BDM présentera donc les ressources numériques qui sont proposées aux usagers sur le portail de la bibliothèque, en s'appuyant notamment sur la borne « Diverscites » présente dans le véhicule.
- D'autre part, la BDM proposera des formations sur les thématiques de l'éducation aux médias et de l'accès à l'information sur internet.

La plupart de ces formations seront assurées par des membres de la BDM mais dans certains cas spécifiques (thématiques plus spécialisées), il est prévu de faire appel à des spécialistes universitaires de la question.

5) Les budgets 2020

Axes	Intitulé Actions culturelles	Détails	Budget	Lieux	Sous total
Résidences d'auteurs	Passerelles d'Europe	Navigation littéraire et Résidence d'auteurs	14000		
	Festival de l'écrit	5 séances de 12 h	8000		22000
Mois du film documentaire	Programmation	5 à 8 lieux	10000		
	Ateliers de création film documentaire	2 ateliers collèges rentrée 2019-2020	6000		
	Création d'un fonds de référence		20 000		36000
Accompagner des événements nationaux	Partir en livres	5 ^{ème} édition	8 000		
	Nuit de la lecture		2000		10000

Dispositif médiabus mobile via	Module projections et ciné-sciences	4 interventions Coût d'une projection (droits de diffusion + venue du réalisateur/universitaire) 1500 €	6000		
	Module écrit/création de livres	2 interventions Budget d'environ 1000€ par intervention, avec possibilité de faire plusieurs ateliers dans la journée.	2000		
	Module culture numérique	4 interventions	4000		
	Module culture scientifique et technique	5 interventions	5000		
	Module bibliothèque numérique	3 interventions	3000		20 000
Total					88 000

6) Cumul des budgets 2018, 2019, 2020

2018	2019	2020	Total
50025	114 000	88 000	252 025

ARTICLE 9– GOUVERNANCE ET COORDINATION

La coordination :

La coordination sera essentielle pour accompagner et fédérer les acteurs autour de projets communs. La mission sera assurée par le responsable des actions culturelles pour le développement de celles-ci sur le territoire et par le responsable de la médiation numérique pour les actions médiabus. Elle sera attentive aux conditions de réussite d'un maillage de proximité par la prise en compte des spécificités des territoires ciblés et le montage des actions itinérantes, avec les intercommunalités, communes, partenaires institutionnels.

La gouvernance s'appuiera sur une réflexion collective et une concertation. Deux entités seront constituées :

Le comité de pilotage :

Le comité de pilotage représente une instance de concertation qui définit les grandes orientations des projets et procède à leur évaluation. Il est constitué de :

- La vice-présidente en charge de la culture et du sport
- La directrice de la culture
- La directrice de la bibliothèque départementale
- La conseillère livre et lecture de la DRAC Grand Est
- Le conseiller de développement culturel de la DRAC Grand Est

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an.

Le comité technique :

Il regroupe des personnalités qualifiées : bibliothécaires, partenaires culturels (auteurs, illustrateurs, libraires, associations...), acteurs du champ social, de l'éducation, etc.

ARTICLE 10 – COMMUNICATION

Le Département s'engage à mentionner le concours de l'État lors de la communication autour des actions menées dans le cadre du CDLI.

ARTICLE 11 - DUREE ET EVALUATION DE LA CONVENTION

La présente convention qui permet au Département de la Meuse d'émarger au dispositif des CDLI est établie pour une durée de trois ans.

Le montant de la subvention annuelle de la DRAC s'élève à 20.000 € et sera versée au plus tard pour le 31 décembre 2018 en une seule fois pour toute la durée de la convention, soit un montant de 60 000 €.

La BDM adresse chaque année un bilan financier et qualitatif des actions et des interventions de l'année écoulée portant sur les objectifs du présent contrat. Ce bilan sera apprécié au regard des données existantes sur le territoire de même que de la portée culturelle des actions menées.

ARTICLE 12 – REGLEMENT DES LITIGES ET RESILIATION

En cas DE désaccord entre les parties, une réunion de concertation devra obligatoirement rechercher les voies et les moyens permettant de poursuivre l'exécution du contrat, dans un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs du désaccord. En cas de désaccord persistant, la présente convention sera interrompue.

En cas de non-respect par l'une des parties des obligations résultant du présent contrat, celui-ci pourra être résilié par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse. La résiliation entraînerait le reversement partiel ou total des sommes perçues.

En cas de non réalisation de l'opération et/ou de l'ensemble des dépenses au terme du contrat, le reversement partiel ou total de la subvention pourra être exigé.

Fait à , **le**

La Directrice régionale des affaires culturelles
du Grand Est,

Le Président du Conseil départemental
de la Meuse,

Madame Christelle CREFF

Monsieur Claude LEONARD

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT PLURIANNUELLE AVEC L'ATELIER CANOPE MEUSE

DELIBERATION DEFINITIVE :

Le Conseil départemental,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à la signature d'une convention de partenariat pluriannuelle avec l'Atelier Canopé Meuse,

Vu les conclusions des Commissions organiques concernées,

Après en avoir délibéré,

Autorise :

- le Président du Conseil départemental à signer une convention de partenariat pluriannuelle 2018-2020 avec Réseau Canopé - Atelier Canopé Meuse,
- le Président du Conseil départemental à signer un avenant relatif à un projet pédagogique scientifique sur le thème « Les insectes » au titre de l'année 2018/2019,
- le règlement des subventions suivantes :
 - **17 718 € TTC** en faveur de Réseau Canopé, dans le cadre de la première année du conventionnement pluriannuel 2018-2020, au titre de l'année 2018.
 - **16 347.84 € TTC** maximum en faveur de Réseau Canopé pour la mise en œuvre d'un projet pédagogique scientifique sur le thème « Les insectes » , au titre de l'année 2018/2019.

SERVICE BUDGET ENGAGEMENTS (11320)

REGIE D'AVANCES DES FONDS D'AIDE ET REGIE D'AVANCES DES SOLIDARITES MODIFICATIONS – REGIE DES SOLIDARITES

DELIBERATION DEFINITIVE :

Le Conseil départemental,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à la modification de la régie d'avances des solidarités

Vu les conclusions de la Commission organique concernée,

Après en avoir délibéré,

- Abroge la régie d'avances des solidarités
- Décide de recréer une régie des solidarités dont les caractéristiques sont les suivantes

RÉGIE DES SOLIDARITES	
Nom	Régie des solidarités
Type	Régie d'avances
Emplacement	Conseil départemental – 3, Rue François de Guise - Bar le Duc
Permanence toute l'année pour la remise des CAP	Maison de la Solidarité Verdun-Couten, 8 rue Couten Maison de la Solidarités Bar le Duc, 12 rue André Theuriet Maison de la Solidarités Commercy, 49 avenue Stanislas Maison de la Solidarités Stenay, 3 avenue de Verdun

Nature des dépenses	<p>- Titres et abonnements de transports : des Mineurs Non Accompagnés (MNA) en cours d'évaluation, des bénéficiaires relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance, des bénéficiaires des fonds secours Aide Sociale à l'Enfance.</p> <p>- Frais liés aux démarches administratives concernant les actes d'état civil et pièces d'identité des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.</p> <p>Secours alimentaires au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance</p>
Moyens de paiement	Carte Bancaire, Chèque Accompagnement Personnalisé (CAP)

REGIE D'AVANCES DES FONDS D'AIDE ET REGIE D'AVANCES DES SOLIDARITES MODIFICATIONS – REGIE DES FONDS D'AIDE

DELIBERATION DEFINITIVE :

Le Conseil départemental,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à la modification de la régie d'avances des fonds d'aide

Vu les conclusions de la Commission organique concernée,

Après en avoir délibéré,

- Abroge la régie d'avances des fonds d'aide
- Décide de recréer une régie des solidarités dont les caractéristiques sont les suivantes

RÉGIE DES FONDS D'AIDE	
Nom	Régie des Fonds d'Aide
Type	Régie d'avances
Emplacement	Conseil départemental – 3, Rue François de Guise - Bar le Duc
Permanence toute l'année pour la remise des CAP	<p>Maison de la Solidarité Verdun-Couten, 8 rue Couten</p> <p>Maison de la Solidarités Bar le Duc, 12 rue André Theuriet</p> <p>Maison de la Solidarités Commercy, 49 avenue Stanislas</p> <p>Maison de la Solidarités Stenay, 3 avenue de Verdun</p>
Nature des dépenses	Aides à la personne (secours et prêts) dans le cadre du FDAI, FAJ, FSL
Moyens de paiement	Numéraire, Chèque, Carte Bleue et Chèque Accompagnement Personnalisé (CAP)

BUDGET 2019 - CREATION DE BUDGETS ANNEXES:- BUDGET ANNEXE MNA - BUDGET ANNEXE MAIA

DELIBERATION DEFINITIVE :

Le Conseil départemental,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à la création de budgets annexes,

Vu les conclusions de la Commission organique concernée,

Après en avoir délibéré,

Autorise le Président du Conseil départemental à effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention de numéros de SIRET pour la création des budgets annexes dédiés au MAIA et au MNA.

BUDGET 2019 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

DELIBERATION DEFINITIVE :

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de présentation du Débat d'orientations budgétaires 2019,

Vu les conclusions des Commissions organiques concernées,

Après en avoir délibéré,

Donne acte au Président du Conseil départemental de la tenue du Débat d'orientations budgétaires.

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Service Budget engagements (11320)

Service généraux
Budget

Budget

2ème Commission
3ème Commission
4ème Commission
5ème Commission
1ère Commission**NATURE DE L'AFFAIRE**

BUDGET 2019 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

LE CONTEXTE DE LA PREPARATION BUDGETAIRE 2019**PREAMBULE**

Dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif (BP) doit se tenir un débat sans vote, dit d'orientations budgétaires (DOB), permettant d'engager des discussions sur les différentes politiques conduites ou souhaitées par la collectivité, afin de mieux cerner leurs impacts dans une vision pluriannuelle de sa gestion.

Ce débat doit aborder de manière pédagogique l'état de santé de la collectivité, à travers les principaux enjeux sociaux, économiques et financiers qui pèsent sur elle, et présenter un certain nombre d'indicateurs financiers obligatoires, et d'analyses prospectives. Les principaux investissements projetés y sont abordés, la relation faite avec l'état de la dette, et le cas échéant l'évolution des taux d'imposition.

Alors que le projet de loi de finances 2019 est aujourd'hui connu et analysé, l'équilibre des budgets des collectivités reste soumis à des décisions, telle la loi de janvier 2018, portant sur la mise en place d'un contrat financier entre l'Etat et les collectivités, qui interviennent en cours d'année et peuvent en modifier profondément les équilibres.

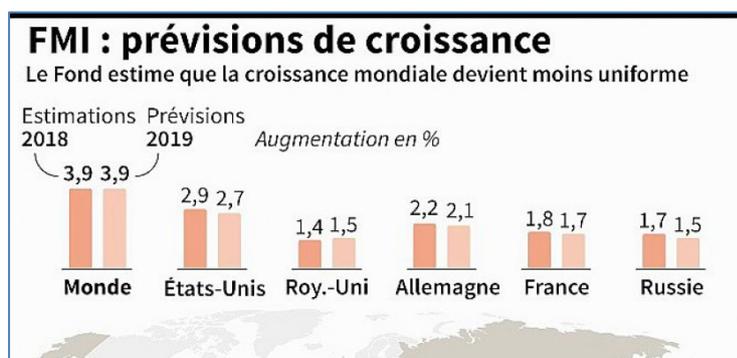
Mais j'ai souhaité cette année encore maintenir nos rendez-vous pour un vote budgétaire en décembre, tant la situation apparaît aujourd'hui complexe et susceptible de nécessiter des réactions les plus immédiates possibles.

La croissance mondiale en interrogation

Alors que l'an passé à la même date un renforcement de la croissance mondiale était attendu, force est de constater que le ralentissement observé dès le premier trimestre qui semble s'être stabilisé au deuxième trimestre 2018 reste ouvert à de larges facteurs de risques.

Parmi les plus notables, il convient de noter la dépréciation du taux de change pour les grands pays émergents, le resserrement monétaire américain, et sans doute de manière plus visible l'augmentation du prix du pétrole.

A son niveau, l'Europe est aujourd'hui fragilisée par une montée des extrêmes, et des interrogations politiques posées en Italie, mais aussi en Allemagne, notre premier partenaire européen.



La prévision de croissance pour la France en 2019 est attendue à environ 1.7 % en baisse par rapport à 2018, avec une inflation qui devrait dépasser 1.5%

PIB et inflation France - Prévisions d'atterrissage 2018 et perspectives 2019

Ces taux de croissance et d'inflation sont des éléments de référence pour le calcul de nos équilibres budgétaires.

▲ Il convient d'ores et déjà de noter que le taux prévisionnel d'inflation 2019 dépasse largement le taux d'évolution autorisé de nos dépenses fixé à 1.15% par arrêté préfectoral.

En ce qui concerne les marchés financiers, les capacités de financement sont toujours largement assurées avec comme conséquence une baisse continue des marges sur des taux toujours bas. Une attention particulière doit être apportée à l'écart aujourd'hui croissant entre la banque européenne (BCE) et la FED américaine dans l'évolution de leurs taux sur 2019.

Pour les billets de trésorerie, aujourd'hui dénommés NEu CP (Negotiable EUropean Commercial Paper) les taux restent en territoire négatif, du fait du taux de dépôt de la BCE.

▲ *En conséquence, cela nous permet de continuer à bénéficier pour notre programme d'ex billets de trésorerie de taux négatifs pouvant aller à toute proximité du taux de rachat des fonds bancaires disponibles par la BCE, fixé à -0.40%.*

Le redressement des finances publiques en France

Suite à une procédure pour déficit excessif depuis 2009, l'Etat fait largement reposer ses efforts de redressement sur les collectivités au risque de bloquer la croissance du fait de leur position comme premier investisseur local.

La loi de programmation 2014-2019 avait instauré le principe d'une baisse annuelle des dotations de l'Etat, ce qui avait eu comme conséquence pour le Département de diminuer de plus de 8 M€ la DGF versée, passant ainsi de 55 M€ en 2014 à 47 M€ en 2017.

Ce qui sur la période a représenté un manque de financement de 18.5 M€ à mettre en rapport dans le même temps avec l'augmentation du reste à charge départemental des AIS (Allocation individuelles de solidarité) de l'ordre de 50 M€.

La loi de programmation 2018-2022 prévoit la poursuite du redressement non plus par la baisse des dotations mais par la maîtrise de l'évolution de nos dépenses et la réduction de notre endettement dans un contexte de forte tension sur notre domaine principal de compétence des solidarités.

Les perspectives pour le Département

Il convient tout d'abord de rappeler que cette curiosité de réduction du déficit entreprise par le contrôle des dépenses de fonctionnement intervient après de nombreuses années où le Département a fait la preuve d'une gestion exemplaire et reconnue.

UNE GESTION EXEMPLAIRE ET RECONNUE...

Le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes en est l'illustration si ce n'est la démonstration. Il en est de même de notre notation sur les marchés financiers, totalement reprise à zéro par une nouvelle agence de notation et inchangée sous ce nouveau regard.

Sont ainsi mis en évidence :

- une maîtrise affirmée de notre section de fonctionnement hors AIS qui ne sont pas placés sous notre contrôle. Et sur un sujet souvent critiqué, un niveau de dépenses de personnel par habitant inférieur de près de 20% à la moyenne des départements de notre strate.

▲ *Ce qui ne manquera pas d'interroger sur les capacités de mise en œuvre de certains services, mais aussi de l'attractivité de nos conditions de recrutement. Cet écart de 20% c'est d'une certaine manière l'écart financier équivalent à 200 agents à la moyenne.*

- le maintien d'un effort d'investissement de bon niveau en maîtrise d'ouvrage et par le soutien aux tiers, accompagné d'un désendettement massif et d'une gestion performante de la dette.

▲ *Pour mémoire, notre dette a diminué de plus de 60 millions d'euros depuis 2009, soit un quart de son encours, avec une charge annuelle faible (1,59% contre 2,3% en moyenne nationale pour les départements en 2017).*

... DANS UN EQUILIBRE BUDGETAIRE QUI EST FRAGILE

En effet le transfert constant de charges de l'Etat est particulièrement fort en Meuse en l'absence d'acteurs pouvant assumer la gestion de politiques à échelle départementale telles que le Fond Social Européen (FSE) ou les MAIA (méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie).

Chaque année ces transferts impactent plus lourdement le Département, tel le RSA dont le coût annuel passe de 21.97 millions à 30.68 millions soit +40% entre 2010 et 2017.

L'effet de ciseau est renforcé par la baisse des dotations de l'Etat, résultat des lois de programmation précédentes, évoquées plus en amont, et des charges structurelles importantes liées à la ruralité lorsqu'il s'agit par exemple de comparer le coût du réseau routier par habitant avec notre voisin mosellan.

Ces contraintes sont aujourd'hui amplifiées de manière structurelle par notre perte d'autonomie fiscale et conjoncturellement par la baisse inattendue de recettes fiscales en 2018 sur les DMTO avec -3.8 millions d'euros, et sur la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) en retrait de 2.7 millions, tous deux par rapport au budget primitif 2018.

UNE CONTRACTUALISATION FINANCIERE PEU SOUCIEUSE DE NOS SPECIFICITES

Si au-delà du simple bon sens, la mise en œuvre de cette contractualisation ne peut être remise en cause, il convient de bien mesurer que le Département qui a déjà réalisé toutes ses économies structurelles depuis de nombreuses années ne trouvera plus aujourd'hui de marge de manœuvre significative sans mettre en cause le fondement de ses politiques.

De plus ce dispositif rigide, fondé uniquement sur la limitation des dépenses, est contradictoire avec la contractualisation de dépenses avec l'Etat (contrat de territoire Cigéo)

Au final, cette fausse bonne idée de réduire les dépenses de fonctionnement en pensant qu'elle serait de nature à améliorer l'investissement apparaît comme totalement décalée dans une période de stagnation des recettes. En effet ce dispositif va étouffer rapidement tout effort d'investissement quand on sait qu'un emprunt sur 10 ans augmente mécaniquement la pression sur la section de fonctionnement d'un 1/10 de son montant par an.

La limitation de la capacité de désendettement prévue en loi de programmation, mais à ce jour non mise en œuvre par le gouvernement, voire même applicable... venant parachever le tout.

▲ *Ces principes mettent l'Etat en position de censeur des collectivités et de collecteur du bénéfice des sanctions sur des dépenses qu'il impose sans juste compensation, ou qui résultent de ses responsabilités (AIS, Cigéo, MNA...)*

De même le plafond d'augmentation des dépenses est manifestement fixé dans la négation des réalités économiques, où la seule hausse de l'inflation (1,7% en glissement actuel) et des coûts de l'énergie fait mécaniquement dépasser le taux de 1,15% pour la Meuse.

DE L'EFFET DE CISEAU A LA PRESSION DE L'ETAU

Il ressort des développements précédents que le principe de la contractualisation constitue une attaque en règle contre l'échelon départemental des collectivités, comme étant le plus exposé à la dépendance quasi-totale aux décisions et aux financements d'Etat.

En rendant pénalisable du même montant tout dépassement du plafond des dépenses autorisées, l'Etat ajoute une deuxième contrainte de conception à nos budgets en sus de celle d'un équilibre de notre section de fonctionnement sans emprunt.

▲ *Ce dont lui-même s'est affranchi depuis longtemps en empruntant massivement pour ses équilibres budgétaires de fonctionnement.*

Nous avons considéré en refusant de nous engager volontairement dans la signature de cette contractualisation, que seul le territoire serait bénéficiaire de nos financements. Et qu'en conséquence aucun de nos financements ne serait mobilisé pour payer une pénalité à l'Etat, loin de notre territoire et de ses besoins.



De la sorte, la conjonction de la baisse de nos recettes (effet de ciseau) alliée à cette volonté politique exprimée de ne pas payer de pénalisation et l'intégration de dépenses nouvelles obligatoires (MNA), nécessitent de trouver une marge de manœuvre de l'ordre de 4 millions d'euros de fonctionnement pour présenter un « dernier » budget BP2019.

Et environ du double si la collectivité souhaite pouvoir être en mesure l'an prochain de présenter un budget BP2020.

En effet à cette heure, les prévisions 2019 de dépenses et de recettes laissent apparaître un niveau d'épargne juste suffisant pour le remboursement de l'annuité de nos emprunts. Cette dernière est fort heureusement en

diminution cette année du fait de positions volontaires prises précédemment.

Mais ce juste équilibre induit une pénalité, du fait de l'augmentation de nos niveaux de dépenses, estimée à environ 4 M€ et qu'il conviendrait de provisionner décalant d'autant notre équilibre.

Diminuer notre section de fonctionnement de 4 M€ permet a minima de ne pas payer de pénalité. Mais avec ce premier niveau d'arbitrage de 4 M€, les capacités d'investissement de la collectivité restent fortement réduites puisque 90% de notre investissement serait financé par l'emprunt du fait de la quasi extinction de l'épargne de fonctionnement.

Et l'an prochain, notre collectivité serait cette fois face à un double niveau de contrainte : celui de l'équilibre du fonctionnement 2020 dans l'effet de ciseau évoqué précédemment mais partant d'une position d'épargne 2019 quasi nulle, et donc attendue négative vu le profil de nos compétences, et par celui d'une pénalité aggravée et plafonnée à 4.3 M€.

LES OPTIONS OUVERTES

Nos principales options sont donc les suivantes (toutes choses égales par ailleurs) :

- Maintien des périmètres des politiques actuelles, pénalité de l'ordre de 4 M€ provisionnée, épargne négative. Scénario conduisant à la prise en charge du budget 2019 par l'Etat.
- Maintien des périmètres des politiques actuelles, pénalité de l'ordre de 4 M€ non provisionnée reportant le sujet sur une baisse des recettes 2020 de 4 M€, emprunt de 90% de la section d'investissement. Arbitrage 2020 hors d'atteinte de nos capacités (supérieur à 10 M€)
- Arbitrage sur un périmètre de baisse de 4 M€ de la section de fonctionnement, pas de pénalité et donc d'impact négatif sur les recettes 2020, emprunt de 90% de la section d'investissement. Arbitrage en 2020 aggravé par rapport à 2019 par la faiblesse de l'épargne résiduelle et l'augmentation de l'encours de dette.
- Arbitrage sur un périmètre de baisse supérieur à 4 M€ (cible de l'ordre de 6 à 8 M€) de la section de fonctionnement, pas de pénalité et donc d'impact négatif sur les recettes 2020, emprunt sur la section d'investissement plus limité. Arbitrage en 2020 facilité par le maintien d'une petite épargne et une plus faible évolution de l'encours de dette.

Il convient de rappeler que ces réductions ne peuvent s'appliquer que sur le volume de dépenses arbitrables du Département qui s'élèvent à environ 40 M€ soit une réduction de 20% difficilement applicable par la moyenne au regard de l'étroitesse de certaines de nos politiques

▲ *De nature facultatives, ces dépenses englobent très majoritairement notre soutien au profit des tiers (collectivités et associations), la politique des collègues, des routes (la compétence est obligatoire, mais pas le niveau des moyens qui y est consacré), la masse salariale (dans les limites du statut de la fonction publique).*

Le reste de nos interventions sociales ou patrimoniales sont par nature difficilement compressibles et dans le même temps pour l'essentiel des hausses des dépenses prévues.

J'attire tout de même votre attention sur notre niveau de dépenses lié à l'évaluation des MNA, qui m'apparaît hors de toute proportion avec le niveau de répartition national des hébergements aujourd'hui appliqué à notre collectivité.

▲ *Je vous proposerai de nous positionner fermement à ce propos, la survie de certaines de nos interventions au profit du territoire en dépend.*

GELER NOS INTERVENTIONS ET RECOMPOSER SELON NOS EQUILIBRES

Afin de conduire dans les meilleures conditions possibles ces arbitrages pénalisant pour le territoire, le principe du gel d'interventions ciblées pourrait être proposé lors du BP. L'impact immédiat serait de stopper tout engagement de la collectivité au titre de ses politiques qui sont aujourd'hui ouvertes au dépôt de demandes, et donc éligibles de fait sous réserve d'instruction conforme.

Ce gel permettrait de constituer un périmètre de disponibilité financière permettant à la fois de résoudre nos questions d'équilibre budgétaire et de pénalité financière, mais aussi d'envisager la redéfinition dans le début d'année 2019 de nouvelles politiques plus adaptées à nos contraintes.

▲ *J'attire aussi votre attention sur le fait que la section de fonctionnement devrait être concernée prioritairement pour obtenir un effet immédiat.*

Le périmètre visé comme évoqué précédemment ne pourra être inférieur à 4 M€ pour un simple répit, et devra être supérieur pour envisager un budget 2020, hors impact à la baisse d'un éventuel excédent de cette fin d'année (attendu comme limité et dont la reprise reste liée à l'existence d'un équilibre de fonctionnement...)

Une attention devra être portée aux risques d'engagement de responsabilité de la collectivité en cas de défaut d'entretien. Plus généralement cet arbitrage portera la légitimité et la crédibilité politique de la collectivité départementale et de son image,

Si la baisse drastique ou l'abandon de politiques facultatives du Département peut porter un grave préjudice à l'ensemble des acteurs du développement meusien, il faudra nous interroger sur l'importance relative de certains de nos soutiens et donc de l'abandon de certaines actions pour mieux se concentrer sur nos actions choisies.

En effet l'absence sur ces compétences facultatives de collectivité de substitution au Département, la réduction de l'appui départemental va requestionner la capacité du monde associatif et des collectivités à maintenir une capacité d'action déjà largement entamée sur la culture, le sport par les réductions de l'Etat. Des partenaires structurants du Département pourraient ne plus être en mesure d'assumer leur rôle.

Au-delà de ces nécessités d'arbitrage liées aux transferts massifs et réguliers de l'Etat vers les Départements, et dont la contractualisation n'est qu'un révélateur il devient évident que :

- Les investissements portés par le niveau communal et intercommunal et aujourd'hui à leur plus faible niveau, risquent de stagner encore avec la réduction des aides départementales à l'investissement.
- Les projets structurants portés par et avec le Département (EPCC, E-Meuse santé, citadelle de Montmédy, appels à projet équipements sportifs, médiathèques, tiers lieux...) et nécessitant au moins une aide au démarrage en fonctionnement de la part de la collectivité départementale deviennent incompatibles avec la contractualisation.
- Certaines politiques fortement consommatrices de crédits de fonctionnement (jeunesse, développement des usages numériques) pourraient être rapidement remises en cause.

Au final, cette contractualisation trahit l'esprit du Contrat de Développement du Territoire autour de CIGEO. Elle annule par son mécanisme attentif aux seules dépenses les effets bénéfiques de la fiscalité de CIGEO sur tous les territoires de Meuse. Et porte un préjudice significatif à l'économie meusienne dans son ensemble et à la création de valeur pour le département.

LE DETAIL DE NOS INTERVENTIONS PAR COMPETENCE

Je vous propose d'aborder, de manière plus exhaustive au fil des pages suivantes, l'ensemble de nos interventions départementales et leurs orientations pour 2019, autour des trois thèmes que nous avons déterminés en novembre 2016 dans notre contribution au développement de la Meuse :

I. Stratégies et développement des territoires : aménager la Meuse dans la vision commune d'une réalité dynamique et performante

- Aménagement territorial, habitat, environnement : déploiement d'appels à projets attractifs, installation d'une ADIL, mise en place d'une nouvelle assistance technique aux collectivités.
- Infrastructures routières routiers : études préliminaires pour Cigéo, mise à jour de la politique routière, plan de mise à niveau de nos centres d'exploitation.
- Infrastructures numériques : accompagnement des territoires pour le projet THD grand Est, déploiement d'infrastructures de téléphonie mobile.

II. Responsabilités et développement humain : permettre à chacun de trouver sa place et d'apporter sa contribution à la vie du Département dans un contexte économique et social tendu.

- Autonomie : renforcement du projet individualisé de la personne et impact financier des créations de nouvelles structures d'accueil.
- Enfance-Famille : redéfinition de l'offre d'hébergement départemental, évaluation et accompagnement des MNA.
- Insertion : analyse de la décrue de l'allocation RSA, moyens mis en œuvre au service de l'insertion.
- Développement social : engagement opérationnel de la démarche avec les territoires parties prenantes.
- Education : mise en œuvre du Plan collège, amélioration de la politique de soutien à la restauration, valorisation du lien avec la politique sportive.
- Jeunesse – Sport : mise en œuvre des transversalités entre politiques et partenariats internes et externes au titre de la jeunesse, développement d'une politique en direction des sports de pleine nature.

III. Identité, attractivité et ambition départementale : renforcer l'attractivité de la Meuse autour de son identité rurale et en mobilisant ses acteurs

- Attractivité, tourisme : mise en place de l'agence d'attractivité, mise en œuvre du schéma de développement touristique, capitalisation des actions mémorielles issues du centenaire, position stratégique au niveau régional et national du département pour son histoire lors de la Grande Guerre.
- Culture : mise en œuvre de la nouvelle politique d'éducation artistique et culturelle, mise en œuvre du schéma de lecture publique, mise en réseau du parc de matériel scénique.
- Agriculture : diversification des productions.
- Services numériques : animation et structuration des services numériques à l'échelle du département.

SOMMAIRE

Le contexte de la préparation budgétaire 2019	1
Préambule	1
La croissance mondiale en interrogation.....	2
Le redressement des finances publiques en France.....	3
Les perspectives pour le Département.....	3
Sommaire	9
Les orientations 2019 au travers les grands enjeux du territoire	10
Stratégies et développement des territoires	10
Aménagement et Développement du Territoire.....	10
Habitat et prospective.....	11
Affaires européennes et contractualisation	12
Environnement – Assistance technique	12
Projets routiers	14
Aménagement numérique	16
Responsabilités et développement humain	18
Insertion et développement social territorial	19
Enfance - Famille	21
Autonomie	22
Education et plan collèges	23
Sports.....	24
Jeunesse.....	24
Identité, attractivité et ambition départementale	26
Attractivité et Tourisme.....	26
Mission histoire - Centenaire	28
Culture.....	28
Agriculture	30
Services et usages numériques	30
Garantir une gestion dynamique et rigoureuse	32
Finances	32
Contractualisation Etat-collectivités.....	32
Encours de dette et marchés financiers	35
Ressources Humaines	40
Contexte de la collectivité en matière d'effectifs.....	40
Les perspectives pour 2019	42
Systèmes d'information	45
Patrimoine bâti.....	45
Forêts départementales	47
Développement durable	47
Communication.....	47

LES ORIENTATIONS 2019 AU TRAVERS LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE

STRATEGIES ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

AMENAGER LA MEUSE DANS LA VISION COMMUNE D'UNE REALITE DYNAMIQUE ET PERFORMANTE

A ce titre, le Département s'est notamment engagé dès 2017 pour accompagner les territoires dans le domaine de l'assistance technique où il est en pleine compétence, ou sur le thème de l'attractivité territoriale à travers la création d'une agence rassemblant le Département, la Région, les intercommunalités et les chambres consulaires.

Aménagement et Développement du Territoire

Le Département, au titre de la Solidarité territoriale, doit être à nouveau le partenaire privilégié et de proximité pour les EPCI et les communes dans un contexte particulier de dévitalisation et de paupérisation des bourgs centres et de délitement de notre armature urbaine qui ne cesse de s'aggraver.

L'effet levier de la politique de Développement Territorial actuelle étant limité, une nouvelle politique pourrait être mise en place en lien étroit avec les EPCI pour apporter un appui plus conséquent à des projets particulièrement structurants et à des opérations de redynamisation de centres bourgs en appui des initiatives de l'Etat, de la Région et des démarches engagées par l'EPFL.

Elle pourrait aussi viser à renforcer le soutien aux territoires ruraux en prenant mieux en compte des opérations qui renforcent l'attractivité de ces territoires notamment en matière de services à la population.

▲ *Cette nouvelle politique serait engagée dans l'hypothèse où les contraintes financières pesant actuellement sur le Département seraient allégées.*

Par ailleurs, la politique d'appui aux manifestations d'intérêt départemental serait poursuivie, elle contribue en effet à donner une image dynamique et positive du département.

▲ *S'agissant de la politique d'appui au développement de la vie associative locale, se pose la question de sa révision et d'un recentrage sur le seul soutien à des manifestations organisées par les associations locales ou les communes sur la base d'un fonds départemental spécifique.*

Concernant la Gare Meuse TGV qui participe grandement au désenclavement du territoire départemental, une réflexion est engagée avec la Région Grand Est, compétente en matière de transport, pour étudier les modalités de transfert de la gestion des navettes reliant la gare aux villes de Bar le Duc, Verdun et Commercy et se mettre ainsi en conformité avec la Loi NOTRÉ.

▲ *Ce transfert ne désengagerait en rien le Département de ses niveaux de soutien actuels, mais poserait clairement la question de la gratuité du parking de la gare.*

Dans le cadre du projet de Contrat de Développement du Territoire (CDT) autour du projet CIGEO qui devrait être finalisé prochainement, le Département sera vigilant sur les engagements de l'Etat et de l'ANDRA pour accompagner les collectivités dans les investissements liés à CIGEO. Quant à la fiscalité issue de CIGEO, le calendrier et les modalités de mise en œuvre sont encore à préciser.

Une attention particulière sera aussi portée sur les évolutions voulues par le gouvernement pour les SDIS au titre des plateformes communes 15-18 et des regroupements inter départementaux.

▲ *Pour mémoire notre contribution au contingent du SDIS s'établit à près de 7M€, en totalité prélevée sur notre fonctionnement du fait des niveaux d'investissement du SDIS sur les années antérieures qui chargent considérablement ses amortissements, et ont ainsi rigidifié sa section de fonctionnement.*

Habitat et prospective

Face à des problématiques aussi lourdes et très « impactantes » que le mal logement, la fragilisation de l'action des bailleurs sociaux contraints au changement dans leurs gestions et à la montée en puissance de la vacance, la mobilisation doit se poursuivre voire se renforcer en cherchant toujours à adapter les dispositifs et à rechercher les meilleurs partenariats pour optimiser et mutualiser au mieux les interventions de chacun.

▲ *S'agissant du soutien apporté à l'OPH de la Meuse, se pose la question de son calibrage dans le cadre de son regroupement imposé par la loi ELAN avec un autre bailleur social qui sera forcément originaire d'un territoire extérieur au département de la Meuse.*

Une implication volontariste et appuyée dans les différentes démarches nationales et régionales de redynamisation des centralités allant du bourg-centre à la ville moyenne s'impose comme une évidence dans le but principal de maintenir la maille territoriale du département.

L'ancrage de l'ADIL interdépartementale doit se confirmer comme un service de proximité et complémentaire pour répondre aux questions techniques et juridiques complexes auxquelles sont confrontés les acteurs de l'habitat.

La poursuite de la délégation de compétences des aides à la pierre se justifie au titre de la solidarité territoriale et sociale avec pour objectif de confirmer la capacité du Département à mener à bien la mise en œuvre et le déploiement des politiques de l'habitat au service des territoires et de ses populations les plus fragiles.

▲ *Pour autant, il semble opportun d'étudier la possibilité de questionner certains dispositifs d'accompagnement qui concernent respectivement le soutien à l'aménagement des terrains familiaux, la rénovation thermique de logements communaux et enfin l'élaboration de documents de planification de type PLU-i et ce au motif que les périmètres financiers proposés par certains partenaires comme l'Etat et la Région favorisent déjà le bon équilibre financier des opérations concernées.*

Affaires européennes et contractualisation

Confirmé dans son engagement dans la coopération transfrontalière de la Grande Région, aux côtés de la Région Grand Est et des Départements de Meurthe-et-Moselle, de la Moselle et des Ardennes, le Département de la Meuse se doit de poursuivre son implication dans ses partenariats transfrontaliers politiques, techniques et financiers nécessaires au maintien de son positionnement régional et européen, porteur d'avenir pour renforcer l'attractivité et la compétitivité des territoires meusiens.

Aussi, le Département devra honorer ses engagements de soutien aux organes et outils de la coopération transfrontalière de la Grande Région, tant institutionnelle (GECT Secrétariat du Sommet des Exécutifs de la Grande Région, SIG de la Grande Région, Schéma de Développement Territorial de la Grande Région) qu'opérationnelle (Organes communs du programme INTERREG VAGR 2014-2020, Point Contact INTERREG VAGR Meuse, Projets transfrontaliers dans lesquels le Département est opérateur avec un cofinancement FEDER tels que « Land of Memory » et « Senior Activ »).

Afin de poursuivre la défense des intérêts des territoires meusiens au niveau européen et régional, dont la mobilisation de crédits au bénéfice du Département et des porteurs de projet meusiens, le Département devrait maintenir son niveau de soutien à l'Association de Promotion de l'Alsace de la Lorraine et de la Champagne-Ardenne structure porteuse du Bureau Europe Grand Est à Bruxelles, ainsi qu'aux deux Centres Information Europe Direct (Citoyens et Territoires Grand Est, Cristeel).

Dans une région Grand Est tiraillée, le Département devra aussi être attentif à l'évolution du statut de la future collectivité alsacienne qui pourrait accroître la précarité des petits départements comme le nôtre.

Environnement – Assistance technique

Le Département poursuivra ses actions en matière d'environnement (eau, biodiversité, déchets et énergie) pour améliorer le cadre de vie des meusiens à travers :

- un soutien financier et technique aux collectivités,
- la réalisation d'actions sous maîtrise d'ouvrage directe,
- un soutien financier aux associations environnementales.

Dans ce cadre, et selon les contraintes budgétaires de la collectivité, il pourra être proposé de :

- redéfinir sa stratégie de soutien financier aux communes et à leur groupement en matière d'eau au regard des 11^{ème} programmes d'interventions des Agences de l'Eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie
 - Révision de la politique de l'eau au cours du 1^{er} semestre 2019
- décider de son niveau d'implication dans le portage de la compétence « Prévention des inondations » sur le bassin Seine-Normandie,

- Décision de maintien, ou non, dans l'Entente Oise-Aisne et l'Entente Marne à partir de 2020
- développer ses actions de protection et de valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) en lien notamment avec l'attractivité touristique et les sports de nature
 - Finalisation des travaux d'ouverture au public du Marais de Chaumont-devant-Damvillers
 - Poursuite des actions de valorisation de la vallée de la Meuse dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « ZPS Vallée de la Meuse »
- décider de son niveau d'implication dans le soutien des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable (hors ENS)
- contribuer à mettre à niveau le réseau de déchèteries du département afin de proposer un service de qualité à tous les meusiens (particuliers et professionnels)
 - Poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle politique d'aide financière en matière de déchets votée en juillet 2018
- optimiser la politique d'aide aux collectivités en matière d'économies d'énergie et notamment de l'axe 3 relatif aux travaux de rénovation des logements communaux et intercommunaux
- engager le Département dans la transition énergétique :
 - en faisant de la Meuse un modèle de développement de l'électro-mobilité au travers du lancement, en partenariat avec la FUCLEM, d'un appel à projets visant à aider les collectivités à acquérir des véhicules électriques,
 - en lançant la construction d'un observatoire des bonnes pratiques en matière de transition énergétique, en lien avec les territoires et les acteurs engagés, et dans la continuité du cycle de sensibilisation des élus,
 - en poursuivant la construction d'un Contrat de Transition Ecologique visant à engager le tissu économique départemental autour de projets durables et concrets, anticipant les mutations économiques et pariant sur le développement de l'économie décarbonée pour créer des emplois.

Concernant le soutien financier du Département au CAUE, il est proposé de reconduire en 2019 le système garantissant à cette association un montant cible d'aide entre le reversement d'une partie de la taxe d'aménagement et l'attribution d'une subvention d'équilibre adaptée aux contraintes départementales.

ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COLLECTIVITES

En juin 2017, l'Assemblée départementale a validé, conformément aux dispositions de la loi Notré, la création d'un nouveau service d'assistance technique aux collectivités rurales en matière d'aménagement et de voirie.

Ce nouveau service est articulé entre :

- un appui à la mise en œuvre de projets (recrutement de prestataires compétents), géré par la Direction des territoires, et opérationnel depuis août 2017,
- un appui à la gestion patrimoniale de la voirie (assistance administrative), géré par la Direction des routes et de l'aménagement via chaque ADA, et opérationnel depuis septembre 2018.

Les premiers résultats sont encourageants (≈ 40 conventions signées) et confirment les besoins d'ingénierie des collectivités.

L'année 2019 aura vocation à asseoir ce rôle d'ingénierie et développer l'activité de ce service d'assistance technique notamment en matière de voirie.

Projets routiers

CIGEO

L'avancée essentielle de cette année est la signature d'une convention tripartite avec l'ANDRA et le département de la Haute Marne pour la réalisation de la déviation du site du laboratoire, par laquelle la maîtrise d'ouvrage est confiée au Département de la Haute Marne, et l'intégralité du financement à l'ANDRA.

ITINERAIRES REGIONAUX

Le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) est en cours d'élaboration par la Région. Il constitue une prospective à l'horizon 2050.

Dans sa version soumise à contribution datant d'avril dernier, le schéma a d'ores et déjà retenu une partie de l'axe Nord-Sud (Autoroute A4 – Ardennes via le contournement de Verdun). Sa poursuite vers le sud est également envisagée comme itinéraire d'intérêt régional.

En accompagnement de ce schéma, il est proposé de préparer les futurs projets à mener dans une concertation associant les acteurs économiques sur cet axe Nord-Sud afin de pouvoir être en capacité de négociation au moment opportun.

PROJETS

Au niveau du contournement de Verdun, l'année 2018 a permis de recaler les fonctionnalités et notamment les liaisons avec les voiries communales.

Cela permet d'engager les études environnementales. Les études d'aménagement foncier verront un démarrage effectif dès le début d'année 2019

ENTRETIEN ET EXPLOITATION ROUTIERS

La pérennité du patrimoine routier est la base de notre gestion. Pour optimiser les coûts d'entretien, il est nécessaire de réaliser les grosses réparations au bon moment. A défaut, les dégradations s'amplifient et les coûts ne sont plus proportionnels à celles-ci.

Aussi, la politique des couches de roulements depuis 2011 a permis de maintenir l'étanchéité des structures en bon état. Un effort est par contre nécessaire sur les structures de chaussées du réseau structurant, celles-ci se dégradant notamment du fait de leur âge, cela peut se traduire par des nécessités de reprendre, en plus de la couche de roulement, la couche de base. En ce qui concerne le réseau local, au-delà de déformations locales, une reprise généralisée des unis n'est pas envisagée.

Dans le même esprit que les chaussées, la politique d'entretien des ouvrages d'art est en évolution. Le constat est qu'un nombre important d'ouvrages nécessite des grosses réparations. C'est la conséquence d'un niveau d'entretien préventif et curatif trop faible, mais aussi, de problématique liée à l'âge, nombreux sont ceux construits dans la période des trente glorieuses.

Pour inverser la tendance, il conviendra :

- au niveau de l'entretien de premier niveau d'amplifier les efforts déjà réalisés depuis le transfert des services routiers,
- d'élaborer et mettre en œuvre une démarche d'entretien préventif basé sur des critères techniques pertinents,
- réparer les dégradations actuelles.

C'est la condition du maintien de ce patrimoine de près de 500 M€ en valeur à neuf.

Sur l'ensemble ouvrages d'art et chaussée, les crédits nécessaires sont importants et posent les bases du questionnement de l'exercice de nos compétences en maîtrise d'ouvrage.

Les compétences humaines sont également importantes mais difficiles à mobiliser dans le cadre de recrutement comme celui de gestionnaire de chaussée infructueux depuis novembre 2017.

Les conditions économiques sont par contre pénalisantes pour l'ensemble des travaux d'entretien. Une illustration en est les index travaux publics, et surtout celui en lien avec les couches de roulement. Pour ce dernier index TP09, l'augmentation entre mi 2017 et le dernier connu en juillet 2018 est de plus de 13% dont presque 5% entre mai et juin. Pour l'index général TP01, la hausse est de 4,6% sur un an.

Au-delà, le Département est de plus en plus souvent confronté à des contraintes et coûts de prise en charge de la présence de goudrons dans les chaussées lors des renouvellements de couches de roulement.

En ce qui concerne les coûts internes (budget de fonctionnement), les termes variables de location des véhicules augmenteront encore avec une hausse des carburants à laquelle s'ajoutera la hausse des taxes à chaque 1^{er} janvier de 6.5 centimes, une tendance à la hausse des frais de maintenance et coûts des pièces de plus en plus complexes.

▲ *Aussi, il est nécessaire que l'année 2019 soit mise à profit pour élaborer une stratégie de gestion du patrimoine routier et déterminer les usages souhaités par niveau de routes et en conséquence les niveaux d'entretien mais aussi d'exploitation.*

Cela permettra d'élaborer une prévision budgétaire à hauteur des besoins pour 2020. Les questionnements sont ouverts. Par exemple :

- Au niveau du fonctionnement, les objectifs pour le fauchage ou la viabilité hivernale sont-ils à remettre en cause ?
- Une partie du réseau n'a pas d'intérêt départemental : qu'en faire, comment le gérer ?
- Au sein du réseau local, peut-on identifier une priorisation permettant de limiter au strict minimum l'entretien d'une partie ?

Tout dernièrement, avec le plan « New deal mobile 2018 » de l'Etat, contraignant les opérateurs à déployer et prendre en charge financièrement les nouveaux sites de téléphonie mobile, l'investissement financier du Département dans l'aménagement numérique diminuera dans les années à venir.

Par contre, sa participation active à l'équipe-locale de téléphonie mobile conforte le Département dans son ingénierie vis-à-vis des collectivités meusiennes, déjà reconnue pour le haut et très haut débit au travers le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Territoire.

Ces nouvelles perspectives en téléphonie mobile avec le déploiement fibre amèneront à la mise à jour du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Territoire (SDTAN) 2019 - 2023, dont la dernière version date de 2015.

Elle permettra aussi de statuer sur les économies du dossier fibre à redéployer.

POURSUIVRE LE SUIVI DU DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE A L'USAGER

Le Département veille au respect des échéances finales et intermédiaires du déploiement de la fibre à l'utilisateur en Meuse. Il doit alerter les maîtres d'ouvrage des décalages de calendrier et demander des actions correctrices. Côté déploiement public, le Département peut s'appuyer sur les instances adéquates établies par la gouvernance régionale Très Haut Débit. Une équipe projet intégrée suit régulièrement les aspects techniques.

Le comité de pilotage des Directeurs Généraux des Services, voire la conférence des exécutifs, pourraient être sollicités en cas de fortes dérives.

Côté déploiement privé, au regard de l'échéance de fin 2020 et du rythme actuel de déploiement, il faudrait le multiplier par trois pour atteindre cet objectif.

▲ *Le Département doit prochainement alerter les communautés d'agglomérations, demander l'activation des modalités coercitives prévues à la convention de Meuse Grand Sud et Orange, voire les amender dans une évolution de convention et militer pour la rédaction d'une convention entre Verdun et SFR, officiellement en charge du déploiement depuis juin 2018.*

Le Département a aussi adapté sa politique de pose de fourreaux au regard des choix d'ingénierie de ces industriels du FttH, que sont Orange, SFR et Losange.

ASSURER LA CONTINUITE DES RESEAUX D'INITIATIVES PUBLIQUES DE PREMIERE GENERATION

Le Département prépare la continuité du réseau départemental haut débit, après 2020 - échéance de la fin de délégation de service public (DSP) avec Net 55 - et ce jusqu'au déploiement total de la fibre à 2023.

Si le réseau de fibre optique de la DSP constitue un atout indéniable, le Wimax représente un frein pour la reprise d'exploitation par un opérateur. Les pistes envisagées sont la reprise par Losange dans le cadre de la DSP régionale Très Haut Débit ou un marché d'exploitation ou affermage avec un autre opérateur partenaire.

Le concessionnaire actuel Net 55 ne semble pas intéressé à poursuivre l'exploitation d'autant plus, qu'avec l'arrivée de la 5G, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) réorganise les bandes de fréquence de la technologie Wimax.

Ce facteur exogène contraint l'exploitant du réseau à une évolution du réseau, évaluée à quelques millions d'euros. Le Département négocie auprès de l'ARCEP une prolongation exceptionnelle de la fréquence Wimax sur le territoire départemental pour éviter de nouveaux investissements hertziens, jusqu'au déploiement total de la fibre en 2023.

Le Département devra également au travers la mise à jour du SDTAN s'assurer de la continuité des réseaux d'initiatives publiques mis en œuvre par les territoires.

FINALISER ET PLANIFIER LES DEPLOIEMENTS DE TELEPHONIE MOBILE

Avec le plan national 'New deal mobile' 2018, l'Etat a contraint les opérateurs à construire 5000 nouveaux sites lors de la réattribution des fréquences mobiles.

Le rôle du Département, au côté de la Préfecture de la Meuse, est désormais de définir les communes pour lesquelles les opérateurs devront construire des sites 4G de téléphonie mobile de 2019 à 2021 et informer les communes des dispositifs d'amélioration de couverture, en lien avec les associations des collectivités.

Le Département tiendra ses engagements sur les anciens dispositifs et finalisera en 2019 la construction des 5 sites de téléphonie mobile 'zones blanches – centre bourg'.

CONFORTER L'AIDE A L'INGENIERIE NUMERIQUE DEPARTEMENTALE

L'ingénierie numérique du Département se situe à la frontière des infrastructures et des usages. Le Département détient cette légitimité - au travers le SDTAN - qui lui a permis d'acquérir une connaissance fine de l'aménagement numérique, base d'analyses fiables et partagées avec les intercommunalités.

La consolidation de cette ingénierie est primordiale pour le territoire. Cette expertise pourrait se développer autour du wifi territorial, en lien avec le programme 'Wifi4EU'. Il s'agit d'un accès Wifi gratuit disponible dans des lieux intérieurs (mairies, offices de tourisme, gares,...) comme extérieurs (camping, place de villages, espaces verts, ...), généralement déployé par une entité publique.

Les collectivités se donnent les moyens non seulement de dynamiser leur attractivité touristique et économique, mais de lever le frein temporaire du défaut d'infrastructure, dans l'attente du tout fibre et du déploiement 4G.

Le Département pourrait d'abord expérimenter ces solutions dans ses politiques et développer ainsi son expertise de Wifi territorial, avant de le généraliser et le promouvoir aux acteurs publics meusiens.

RESPONSABILITES ET DEVELOPPEMENT HUMAIN

PERMETTRE A CHACUN DE TROUVER SA PLACE ET D'APPORTER SA CONTRIBUTION A LA VIE DU DEPARTEMENT DANS UN CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL TENDU.

L'année 2019 permettra à l'ensemble des entités du Pôle développement humain d'approfondir la notion de parcours, laquelle s'impose définitivement comme dénominateur commun à leurs interventions :

- parcours des jeunes collégiens et jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance vers la réussite éducative, tremplin à la vie active,
- parcours d'insertion sociale et professionnelle pour favoriser la remobilisation et/ou l'accès à l'emploi des personnes en difficulté, précarisées, en situation de handicap ou confrontées à des problématiques sérieuses,
- « réponse accompagnée pour tous » permettant aux personnes en situation de handicap de s'inscrire dans un parcours conforme à leur projet de vie,
- parcours des aînés, afin que quelle que soit la solution apportée, au travers du maintien à domicile ou du placement en établissement, elle corresponde le plus possible aux aspirations des personnes et aux réalités individuelles.

L'ensemble des schémas et plans d'action départementaux dédiés mettent en avant cette impérieuse nécessité de faire du « sur mesure » car chaque situation est unique et appelle une intervention spécifique.

Assurer la transversalité entre eux, avec en perspective un schéma unique des solidarités à l'horizon 2022, permettra d'accentuer l'effet de levier et l'efficacité induite en lien avec les autres politiques conduites au sein du Pôle, qu'il s'agisse de la jeunesse et des sports, et bien évidemment avec l'ensemble des interventions départementales.

Il en sera de même avec les acteurs institutionnels, élus locaux et partenaires territoriaux, s'agissant tout particulièrement de l'approfondissement de la démarche de développement social dans une coordination d'intervention entre solidarité sociale et territoriale.

Ceci étant, il conviendra également d'être très attentif aux facteurs exogènes qui impactent le Département, ainsi que des conditions de mise en œuvre d'un certain nombre de décisions, à l'instar du plan de lutte contre la pauvreté annoncé par le Président de la République, lequel prévoit la mise en œuvre à compter de 2020 d'un Revenu universel d'activité en substitution du Revenu de solidarité active (RSA) notamment, mais aussi la mise en place d'un service public de l'insertion et la prise en charge systématique par les départements des jeunes confiés jusqu'à 21 ans.

L'afflux de personnes se déclarant mineurs non accompagnés (MNA) est emblématique des répercussions sur le département d'absence de politique migratoire nationale ; de 14 personnes mises à l'abri en 2015, ce nombre est passé successivement à 47 en 2016, 241 en 2017 et 459 entre le 1^{er} janvier et le 21 octobre 2018, emboisant totalement les services départementaux et les contraignant à ne plus pouvoir opérer une mise à l'abri immédiate.

Si, globalement, les entités du Pôle développement humain devraient pouvoir comprimer, voire réduire l'évolution de leurs dépenses en 2019, ce ne sera pas le cas de la composante enfance famille au regard de cette problématique des MNA qui contraint le Département à créer dès 2019 un service dédié ainsi qu'une structure interne de 30 places pour personnes se déclarant MNA en évaluation, correspondant au global à 17 créations de postes.

A noter que cette situation conduira, plus largement, à une progression du nombre d'enfants confiés au Département et donc à des tensions sur l'offre d'hébergement nécessitant d'envisager des solutions adaptées.

S'y ajoute la problématique de nombre d'établissements d'accueil de jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance, ou dédiés à l'hébergement de personnes âgées ou handicapées, engagés par ailleurs avec le Département dans la contractualisation de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ; si le nombre de places est quantitativement adapté au département, la requalification de nombre d'entre elles s'impose et risque de se heurter à des moyens réduits notamment du fait de l'évolution à compter de 2020 des modalités d'intervention du GIP Objectif Meuse.

Enfin, les arbitrages rendus nécessaires au titre de la préparation budgétaire devront notamment permettre une lisibilité sur le plan d'investissement à conduire au niveau des collèges départementaux, lequel permet dès à présent de décliner des scénarios d'une programmation de travaux qui dépendront du potentiel d'investissement pluriannuel retenu et duquel découlera l'échelonnement des opérations.

Insertion et développement social territorial

L'évolution encore incertaine du contexte national et des orientations gouvernementales incite à la prudence. La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, présentée par le Président de la République le 13 septembre 2018 laisse nombre d'observateurs dans l'expectative quant à la mise en œuvre de certaines propositions.

Avant la mise en place d'un revenu universel d'activité (RUA) prévue à l'horizon 2020, et qui verra la fusion du RSA avec d'autres minimas sociaux, la stratégie prévoit notamment la création d'un service public de l'Insertion, piloté par l'Etat.

Etat qui devrait proposer aux départements une contractualisation avec obligation de résultats sur des objectifs d'orientation, d'accompagnement et de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

En Meuse, les situations de fragilité restent importantes et mobilisent les travailleurs sociaux. Force est de constater que les outils de prévention et d'évaluation ne sont pas suffisamment développés pour les contenir.

Le nombre de foyers RSA reste stable (4768 en 2017 contre 4749 en 2018). L'étude macroéconomique des dépenses de RSA montre une moyenne mensuelle inférieure aux prévisions.

▲ *Il est observé une relative stabilisation, de l'allocation RSA, mais un équilibre fragile dans un contexte économique et social qui reste préoccupant.*

La plupart des autres indicateurs sociaux sont en hausse (informations préoccupantes et nombre d'enfants confiés, signalement de logements insalubres, hausse des demandes

d'aides financières individuelles, etc.). A cela s'ajoutent une complexification des situations sociales à traiter et une augmentation des situations de violence.

Néanmoins, plusieurs évolutions positives sont notables :

- Le déploiement de la politique départementale de développement social est effectif sur tous les territoires des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Des priorités et un plan d'action y sont définis, les partenariats institutionnels (Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Agence Régionale de Santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie) et locaux (élus, associations) ont été renforcés.
- Les axes du Programme Départemental d'Insertion (PDI) ont été déclinés sur l'ensemble du territoire départemental. A ainsi été renforcée l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), développé le recours aux clauses sociales des entreprises dans les marchés publics, favorisé la montée en compétences des publics par la formation, dans le cadre notamment du déploiement de la fibre et travaillé la levée des freins à l'emploi.

Le rapprochement des directions des Maisons des Solidarités et de l'Insertion s'inscrit dans cette volonté d'optimiser les ressources et les compétences, de gagner en cohérence et en efficacité. La vocation de cette nouvelle entité sera l'accompagnement, la territorialisation de l'action sociale, le renforcement du pouvoir d'agir des publics en vue de leur autonomie et de leur insertion socio-professionnelle.

Sur ces bases et dès 2019, il s'agira de répondre aux trois enjeux suivants :

- Eviter que les situations sociales se dégradent sur les territoires en favorisant la participation effective des publics.

L'enjeu principal de l'intervention départementale est d'éviter cette dégradation en renforçant la connaissance des publics, des problèmes et des besoins sociaux ; en y apportant une réponse plus adaptée et circonscrite ; en s'appuyant sur les ressources des territoires et partenaires dans une logique de réseau et de proximité ; en intervenant le plus en amont possible pour éviter la dégradation des situations individuelles ; en s'appuyant sur les compétences des publics accompagnés afin de les investir davantage dans la résolution de leurs difficultés, leur recherche d'autonomie et d'insertion.

- Permettre une insertion sociale et professionnelle plus rapide et durable.

En écho aux évaluations déjà réalisées et aux préconisations de la mission sur l'insertion des bénéficiaires du RSA, il est indispensable d'agir collectivement de manière plus volontaire, plus réactive et plus efficace sur l'orientation des publics, leur accompagnement et leur participation afin de lever les freins sociaux tout en permettant à nos concitoyens d'accéder à l'autonomie et à l'insertion socio-professionnelle.

▲ *Changer de paradigme dans la politique de prise en charge des personnes exclues du marché du travail, notamment par un accompagnement personnalisé dès l'ouverture des droits aux prestations sociales doit contribuer à accélérer le retour à l'emploi.*

- Mesurer l'effet des politiques et interventions sociales.

L'évaluation doit permettre de mieux interroger les interventions départementales au regard des problèmes sociaux identifiés. L'évaluation doit d'abord garantir que les objectifs sont en phase avec ce qui est recherché. Outil d'aide à la décision, elle doit guider dans la mise en œuvre des actions quotidiennes. Elle doit, enfin, éclairer les résultats et vérifier la pertinence des politiques sociales au regard de leurs impacts sur les publics et les territoires.

En 2019, la politique Enfance Famille devra répondre à quatre enjeux.

Le premier sera de faire face à l'augmentation importante du nombre d'enfants pris en charge par le Département, lequel a enregistré, depuis 2016, une hausse de 20%, avec plus de 750 enfants confiés au 30 septembre.

Cette augmentation est renforcée par l'accueil d'un nombre croissant de MNA confiés au Département au titre de la clé de répartition nationale. Ainsi, la problématique centrale actuelle pour la Direction Enfance Famille est de répondre aux besoins en matière d'offre d'hébergement.

▲ *Avec une multiplication par 10 en 2 ans du nombre d'arrivées en Meuse de personnes se déclarant mineurs non accompagnés, afflux qui devrait encore s'amplifier dans les mois à venir en l'absence de politique migratoire nationale et européenne, le Département n'est plus en mesure de faire face malgré les décisions prises pour permettre la mise à l'abri de ces populations.*

En amont, le deuxième enjeu pour la Direction Enfance famille consistera à renforcer le repérage précoce des situations et les dispositifs de prévention.

Cette intervention renforcée concernera en premier lieu les jeunes enfants grâce à l'intervention de la Protection Maternelle et infantile (PMI) et de manière plus générale l'ensemble des enfants de 0 à 18 ans par des dispositifs de prévention secondaire comme les techniciennes en intervention sociale et familiale (TISF), l'Aide éducative à Domicile (AED) et l'aide éducative renforcée en milieu ouvert (AEMO).

Le troisième enjeu sera de renforcer, en lien avec les politiques d'insertion, les dispositifs d'autonomisation et d'insertion socio-professionnelle des jeunes sortant du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

▲ *Favoriser dans une logique d'anticipation les parcours d'insertion et d'autonomisation des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance peut constituer une brique de la politique jeunesse départementale, en coordination avec les partenaires institutionnels, associatifs, les collectivités et acteurs territoriaux.*

Enfin, le dernier enjeu consistera à répondre aux évolutions législatives posées par la loi du 14 mars 2016 et aux attentes du schéma enfance-famille 2016-2020. En 2018, des actions ont été menées dans ce cadre. Il s'agit notamment de la mise en œuvre du Projet pour l'enfant (PPE).

Partant de ces enjeux et pour renforcer l'accompagnement des enfants confiés au Conseil départemental, cinq axes de travail seront privilégiés durant l'année 2019 :

- Renforcer l'intervention de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) afin de garantir une prévention primaire accrue notamment en développant les relations avec les structures de ville pour porter les actions de prévention au plus près des populations.
- Accentuer le repérage précoce des situations et la prévention secondaire. Suite au bilan des dispositifs d'AED et d'AEMO, des dispositifs d'AED et d'AEMO renforcés pourront être développés.
- Développer une offre d'hébergement répondant aux besoins quantitatifs et qualitatifs du territoire et des enfants confiés. Il s'agira notamment de créer la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) sur le territoire de Stenay-Etain et de développer des

dispositifs alternatifs au placement comme le placement à domicile. En parallèle, l'offre d'hébergement à destination sera renforcée au regard de l'augmentation du nombre d'accueil en évaluation et pour les MNA confiés.

- Renforcer l'accompagnement et préparer l'autonomie, l'insertion socio-professionnelle des jeunes avec le développement du parrainage et la mise en œuvre en lien avec la Direction Insertion de la lettre d'autonomie et d'insertion des jeunes.
- Poursuivre les objectifs du schéma de l'enfance 2016-2020 et l'application de la loi du 14 mars 2016 qui vise « à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant ». Il s'agira notamment de développer la commission pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle dont l'objet est de garantir que le statut de chaque enfant confié au Département est bien adapté.

Autonomie

L'année 2018 a vu la poursuite des grandes orientations issues de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement et le vote en mars dernier du nouveau schéma départemental de l'autonomie (2018-2022).

La participation du Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) à l'élaboration et la mise en œuvre de ce nouveau cadre de référence permet aujourd'hui d'asseoir la légitimité du Conseil Départemental dans la gouvernance des politiques de l'autonomie.

L'internalisation au sein des services départementaux de la Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'Autonomie (MAIA) en avril dernier renforce cette légitimité et garantit une prise en compte plus fluide du parcours de l'utilisateur.

En 8 mois, ce sont 151 situations complexes supplémentaires qui ont été accompagnées par le Département et 13 signalements transmis aux deux parquets meusiens.

La participation du Département au déploiement de « Réponse Accompagnée Pour Tous », dispositif piloté par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) en faveur des personnes en situation de handicap permet aussi aujourd'hui d'accompagner 47 situations supplémentaires.

▲ *Si le nombre de places en établissements est quantitativement adapté au département, la requalification de nombre d'entre elles s'impose et risque de se heurter à des moyens réduits notamment du fait de l'évolution des modalités d'intervention du GIP Objectif Meuse.*

S'agissant des établissements et services sociaux et médico sociaux, l'appel à projet lancé par le Département et l'ARS en août dernier en vue de l'ouverture de 10 places de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) va permettre le déploiement d'un nouveau type d'accompagnement au 1^{er} trimestre 2019 en complémentarité des extensions des Services d'Aide et d'Accompagnement à la Vie Sociale.

A noter que les ouvertures en 2018 de 10 places de foyer de Vie de l'ADAPEIM à Vassincourt et de 10 places de foyer d'Accueil médicalisé de PERCENEIGE à Juvigny sur Loison ont permis de véritablement réduire les listes d'attentes et d'éviter des départs contraints vers la Belgique.

Egalement, la restructuration ou la reconstruction de plusieurs établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et de foyers d'hébergement pour personnes en perte d'autonomie sera largement questionnée dans l'année à venir si le soutien du GIP objectif Meuse était revu.

En effet, le vieillissement de la population nécessite aujourd'hui une véritable requalification des places. Ce soutien à l'investissement est indissociable de l'endiguement des prix de journée et du taux de recours à l'aide sociale pour les Meusiens.

Education et plan collèges

L'année 2018 s'inscrit comme l'année de référence pour la mise en œuvre des décisions du Plan collèges.

▲ *Le plan collèges, en rationalisant les moyens dans une logique de responsabilité et d'efficacité, concentre ses effets sur la mise en œuvre de conditions favorables à la réussite éducative des jeunes Meusiens.*

Au-delà de l'effectivité de la fermeture des 2 premiers collèges - Dun sur Meuse et Montiers sur Saulx - les travaux sur la carte des collèges continuent, d'une part avec l'étude de faisabilité lancée cette fin d'année pour la recherche de foncier sur le secteur de Verdun intramuros en perspective de la construction d'un collège neuf, et d'autre part sur Bar le Duc au titre des projections d'évolution des 3 collèges.

Pour mémoire, conformément à la décision de sectorisation prise en avril 2018, en l'absence d'un projet innovant abouti qui devrait être proposé par l'Etat en janvier 2019, le site de Varennes du collège d'Argonne fermera à la rentrée 2019. Le projet actuellement travaillé par les services de la Préfecture et de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), en lien avec les acteurs locaux devrait, le cas échéant, trouver un lieu d'ancrage sur un site unique du collège d'Argonne ne nécessitant pas d'investissement majeur de la part du Département. En effet, bien qu'ayant initié ce projet, l'Etat entend vraisemblablement le faire financer sur les seuls fonds des collectivités que par ailleurs il étouffe dans son Pacte financier

▲ *S'agissant du plan d'investissement à mettre en œuvre, l'élaboration du référentiel départemental « collège » permet dès à présent de décliner des scénarii d'une programmation de travaux dans les collèges départementaux qui dépendront du potentiel d'investissement pluriannuel retenu, duquel découlera l'échelonnement des opérations.*

A noter que la baisse des dotations des collèges en 2019 est pour partie liée à un choix de gestion de la collectivité qui concerne la reprise par la Direction du patrimoine bâti des contrats de fourniture de fluides pour les collèges.

Le Plan numérique éducatif, voté en juillet 2018, se poursuivra en 2019 pour atteindre, à terme, le standard d'équipement des collèges souhaité et développer les usages. Ce plan numérique est par ailleurs déployé par la Direction départementale des Systèmes d'Information sous l'angle des infrastructures, de la connexion haut débit et de la maintenance.

Enfin, les dispositifs pédagogiques et éducatifs en collèges, soutenus financièrement par le Département, devront s'intégrer là encore au périmètre issu du budget primitif 2019. Les actions sur le volet de la qualité de la restauration ainsi que celles sur la lutte contre le gaspillage alimentaire s'y inscriront prioritairement.

L'année 2019 s'annonce comme une année de transition pour le mouvement sportif à l'échelon national. Cette réforme, conduite par l'Etat, ne sera pas sans conséquence sur le développement du sport amateur. L'influence de la Région dans la gouvernance du sport pourrait s'en trouver renforcée au-delà des orientations spécifiques liées à chaque strate de décision pour les collectivités et quand bien même le sport est défini comme une compétence partagée.

Aussi, il conviendra pour le Département d'être vigilant, dès 2019 et pour les années à venir, sur ce secteur avec des enjeux transversaux à prendre en considération se situant dans la capacité à générer une plus grande complémentarité des politiques publiques (remise à niveau des équipements sportifs par exemple), tout en favorisant le partage de savoir-faire associatifs pour assurer la promotion de l'innovation dans ce secteur.

Le Département devra adapter sa politique sportive à son environnement, qu'il soit sociétal (pour les jeunes, pour la ruralité...) ou bien environnemental (au cœur du patrimoine naturel départemental).

▲ *La réactivation de la politique de sports de nature au moyen du plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) co-construit, nécessitera de définir les moyens de l'ambition départementale au service de cet outil d'attractivité des territoires ruraux mais aussi de cohésion sociale et territoriale.*

Dès lors, les orientations 2019 pour la politique sportive poursuivent l'ambition d'ores et déjà définie en 2018 sur les sports de nature avec une opérationnalité déclinée dans le PDESI qui sera soumis à l'Assemblée départementale au printemps 2019.

Il sera par ailleurs nécessaire de poursuivre la démarche d'adaptation et d'ajustement de la politique départementale dans un environnement institutionnel et associatif qui va évoluer en 2019 tout en défendant les intérêts d'un département rural au sein de la future gouvernance du sport régional.

L'enjeu est bien de rester présent auprès des associations sportives pour construire et impulser avec elles les orientations et les priorités départementales en matière de politique sportive mais aussi de développer une communication de promotion du sport meusien et notamment sur les sports de nature.

L'Assemblée Départementale a marqué, dans sa contribution départementale pour le développement de la Meuse, sa volonté d'agir en direction de la jeunesse.

Le déploiement d'une politique départementale en faveur de ces publics implique de faire preuve d'ambition et de volontarisme, ceci dans le respect d'un cadre règlementaire lié aux compétences des collectivités territoriales et en cohérence avec la Région, qui joue un rôle de chef de file sur ces questions (Loi Egalité et Citoyenneté de Janvier 2017), l'Etat et les partenaires du territoire.

▲ *Le Département doit se revendiquer comme partenaire majeur d'une ambition pour la jeunesse départementale, en lien avec les politiques publiques mises en œuvre et les acteurs territoriaux autour notamment de grandes causes (engagement citoyen, ...).*

Le contexte actuel et les travaux de réflexions engagés doivent permettre :

- d'identifier des marges de manœuvre nouvelles au sein des dispositifs et des actions portés et/ou soutenus par la collectivité départementale dans le cadre de ses compétences générales,
- d'installer le Département en tant que coordinateur des initiatives en faveur de la jeunesse portées sur son territoire, en cohérence avec son rôle de chef de file en matière de solidarité sociale et territoriale,
- de rechercher les mutualisations et les synergies, d'optimiser les interventions des acteurs institutionnels et des financeurs dans le cadre d'une gouvernance partagée à l'échelle départementale,
- de garder l'opportunité d'intégrer, de manière pertinente, toute création de nouveaux cadres d'action, de soutien.

La raison d'être d'une initiative départementale pour la jeunesse peut s'ancrer au cœur des compétences départementales que sont l'insertion professionnelle et l'autonomisation des jeunes, la prévention, l'éducation et la citoyenneté.

Ces aspects amènent à envisager la politique jeunesse comme une approche transversale qui permette de faire converger certains schémas départementaux et d'appréhender différemment les compétences obligatoires mises en œuvre par les différents services, en leur donnant un nouvel espace de dialogue propice à l'innovation ainsi qu'un nouveau cadre pour promouvoir leurs actions, en lien avec les initiatives du territoire.

IDENTITE, ATTRACTIVITE ET AMBITION DEPARTEMENTALE

RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE LA MEUSE AUTOUR DE SON IDENTITE RURALE ET EN MOBILISANT SES ACTEURS

Compte tenu d'un contexte national et régional complexe, les acteurs du département sont contraints d'anticiper des tendances lourdes en termes de croissance et d'emploi, la concurrence territoriale s'intensifiant et les effets structurels associés à notre ruralité et aux problématiques agro-environnementales étant de plus en plus prégnants.

- La Région Grand Est déploie ses outils associés aux schémas sectoriels, en affirmant sa volonté de travailler avec les acteurs territoriaux, dont le Département, sur un outil d'attractivité, des déclinaisons de la politique touristique, ainsi qu'une reconstruction de la politique agricole autour du soutien aux différentes filières,
- Les intercommunalités aux compétences renforcées, souhaitent porter des dynamiques, tout en requérant des besoins en ingénierie,
- Le Département porteur de compétences en matière de tourisme et solidarité territoriale, structure ses actions au travers de la concrétisation du schéma de développement touristique, dans une perspective post centenaire. Il œuvre également à la création d'une agence d'attractivité, outil au service des territoires et des entreprises,
- La poursuite du projet CIGEO, avec ses déclinaisons, impactera structurellement le territoire dans son ensemble. Dans ce sens, la coordination avec le GIP OM doit être consolidée,

Chacun des acteurs et des projets se devant de répondre à des exigences de développement des services publics en accord avec de nouveaux modes de vie, et intégrant les principes du Développement durable

Attractivité et Tourisme

Dans cette stratégie en termes d'attractivité et de tourisme résolument partagée avec les territoires, et fortement soutenue par la Région, la concrétisation de l'agence d'attractivité constitue la priorité, le Département étant acteur de ce projet au travers de sa compétence tourisme et de sa capacité à conduire des actions en matière d'attractivité.

Les statuts préciseront la gouvernance adoptée tenant compte des compétences de la Région et des structures intercommunales, tout en associant les acteurs compétents.

L'intégration du CDT dans l'agence devra être engagée, requérant un positionnement offensif sur l'offre touristique et le marketing territorial.

La dimension événementielle constitue un relai d'attractivité central. Le Département, au travers de l'ingénierie qu'il déploie, développe une dimension partenariale essentielle avec les territoires et acteurs, notamment sur le champ touristique.

LE DEPARTEMENT, PILOTE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE AVEC L'APPUI DU CDT

La position du Département porteur d'une politique touristique pour / et avec les territoires et acteurs doit être affirmée autour des enjeux du schéma, dans un contexte d'après centenaire.

La mise en tourisme du territoire départemental, conjuguée à la qualité de l'expérience touristique doit permettre la conquête de nouvelles clientèles, avec l'atout d'une marque Lorraine où la Meuse peut être mise en avant au travers de la thématique nature.

Des dispositifs d'accompagnement financiers au profit des collectivités pourront être déployés dans un cadre d'expérimentation contraint.

Le contexte budgétaire actuel impose de définir de manière encore plus fine les priorités sous tendant l'action départementale.

▲ *S'agissant du budget du CDT, la problématique du rééquilibrage des moyens alloués au tourisme est ainsi posée, le budget actions de l'association constituant pour le Département, son engagement budgétaire le plus fort.*

De plus, l'accompagnement des professionnels doit se caractériser par une mobilisation des compétences de l'organisme sur des projets nouveaux en évitant une récurrence. Une exigence de mutualisation des actions semble s'imposer notamment par des recherches de partenariat financier avec la Région et l'Europe.

En outre, la gouvernance départementale devra être mobilisée autour de ces enjeux de priorisation, pour engager la structure dans une maîtrise encore plus importante de ses coûts.

▲ *Par ailleurs, dans un contexte post centenaire, il est indispensable, s'agissant du tourisme mémoriel, que les acteurs de la gouvernance de l'EPCC soient réinterrogés sur l'évolution de la structure et de son ancrage en tant qu'organe de référence sur le développement du potentiel touristique du champ de bataille.*

Il importe toutefois que cette gouvernance intègre pleinement une dimension partenariale, dans le financement de ses actions et de ses investissements, et ceci afin de maîtriser le déficit assuré majoritairement aujourd'hui par le Département. La question de l'évolution statutaire doit également faire l'objet d'un débat au sein du conseil d'administration.

Le Département assure également l'accompagnement de structures inscrivant leurs actions dans le champ du développement touristique et de l'attractivité. La poursuite du partenariat avec ces organismes ne pourra se concrétiser que sur la base de plans d'actions innovants et engageants, s'inscrivant en cohérence avec nos orientations touristiques.

En outre, la poursuite de la tranche optionnelle de l'étude sur le projet de reconfiguration et de valorisation touristique du territoire de Montmédy, s'appuyant sur la citadelle, doit être associée à un engagement fort des collectivités concernées dans l'enclenchement des préconisations.

Enfin, la participation départementale et / ou du CDT à des manifestations permettant d'assurer une visibilité des territoires meusiens, doit faire l'objet d'une priorisation au regard des clientèles visées, notamment régionales et de ses contraintes budgétaires.

Les années du centenaire de la Grande Guerre en Meuse sont une réussite. Les commémorations de la bataille de Verdun ont été exceptionnelles et favorables aux actions de communication pour faire découvrir le potentiel historique du département.

L'action du Conseil départemental de la Meuse a été déterminante au cours des cinq années riches en événements et les territoires se sont appropriés les potentialités issues de leur histoire. Les chiffres liés à la fréquentation des sites de mémoire sont très bons ; ils sont supérieurs à ceux de 2013.

▲ *Force est de constater qu'il est nécessaire de poursuivre le travail accompli en orientant différemment nos actions afin de développer l'attractivité du département.*

Les actions pour 2019 doivent consacrer la démarche de préparation de l'avenir dans un besoin affiché de poursuivre l'attractivité du département pour son histoire liée à la Grande Guerre.

Les actions à développer :

- La finalisation des zones de mémoire en faisant effort sur Saint-Mihiel, l'Argonne et l'arrière front allemand (Montmédy-Stenay-Damvillers-Spincourt)
- La consolidation du programme d'activités historiques adaptable au niveau national et au niveau international afin de garantir dans la durée les investissements consentis
- La finalisation des travaux dans les forts de Vaux et de Douaumont en améliorant les fonctionnalités dédiées aux visiteurs et favorisant l'augmentation des recettes
- La réflexion pour la mise en place d'un dispositif stratégique, ambitieux et tourné vers l'extérieur pour donner à la Meuse une position centrale au niveau de la Région Grand Est et sur le plan national pour l'histoire de la première guerre mondiale en capitalisant sur les réalisations effectuées, en répondant aux attentes et besoins révélés lors de la période des commémorations et en développant toutes les potentialités présentes.

L'ensemble de ces directions de travail doit désormais s'intégrer dans une démarche d'attractivité du Département, dans laquelle la Mémoire, atout majeur, se coordonne dans une offre touristique diversifiée et professionnalisée, conforme aux orientations du schéma de développement touristique départemental.

▲ *Les soutiens accordés aux associations dans le cadre du Centenaire, qui créaient de fait un cadre d'intervention spécifique, seront revus à la baisse et intégreront les modalités et principes concernant la nécessité d'un portage partagé avec la collectivité de proximité.*

La mise en œuvre des politiques culturelles meusiennes s'inscrit dans les décisions récentes définissant des schémas et règlements (règlement culturel, Schéma Départemental de la Lecture publique, Schéma Départemental de Développement de l'Éducation Artistique et Culturelle).

▲ *Elle s'ancre sur la construction d'interactions opérationnelles entre des acteurs et des projets culturels professionnels d'intérêt départemental et des initiatives d'intérêt local qui leur font écho, les relaient mais qui doivent être reconnues et revendiquées par les collectivités de proximité pour être soutenues par le Département.*

Si plusieurs exemples démontrent l'efficacité des décisions départementales dans ce qu'elles apportent comme ressources aux territoires, force est de constater que, dans un contexte d'une réorganisation territoriale encore récente, les collectivités de proximité peinent à concrétiser un engagement formel malgré des manifestations d'intérêt et les prises de compétences culturelles opérantes sont limitées.

▲ *Hormis le projet de médiathèque à Verdun, aucun des projets d'équipements culturels combinés pour lesquels des rencontres ont eu lieu n'est déposé ; aucun nouveau contrat d'EAC ou révision d'ancien contrat ne sont aboutis (extension du PLEA de Bar le Duc ou de celui de Commercy à un CTEAC intercommunautaire, refondation du CTEAC du nord meusien)...*

Ce constat a retardé l'exécution budgétaire de l'exercice 2018, créant une base de référence tronquée pour l'application de la contractualisation.

Le déploiement de l'offre culturelle sur les territoires, les expériences innovantes de rencontre artistique et culturelle conduites régulièrement auprès de publics éloignés socialement, la livraison prochaine du médiabus et de son projet autour du numérique sont autant d'initiatives qui favorisent un accès à la culture de l'ensemble des citoyens sur tout le département.

En cela les services culturels tissent progressivement depuis plusieurs années la trame d'une politique départementale qui anticipe point par point les intentions portées par l'Etat dans *CULTURE PRES DE CHEZ VOUS*, ou encore celles présentées récemment sur les enjeux de la culture dès le plus jeune âge comme vecteur de développement de la personne.

Il serait imprudent et préjudiciable pour l'avenir de fragiliser le socle de compétences et d'expertises culturelles que nous avons su dynamiser et consolider (enjeu départemental). Il inscrit notre collectivité dans un partenariat avec l'Etat et la Région qu'il convient impérativement de préserver.

▲ *Il convient donc de considérer que la préservation du réseau culturel structurant mis en place est une nécessité qui engage la politique du Département mais aussi la possibilité des autres collectivités à s'appuyer sur cette ressource pour s'engager à leur rythme dans des politiques culturelles.*

Cet exercice 2019, malmené par la contractualisation avec l'Etat questionne largement les EPCI ou groupements d'EPCI pour qu'ils déterminent leurs options culturelles de demain étayés par des projets précis à échéance de 3 à 4 ans. Par les différentes mesures votées, le Département a doté le territoire d'une boîte à outils.

▲ *Des rencontres avec les EPCI ou des groupes d'EPCI telles qu'elles avaient déjà été initiées en début de mandat pourraient aujourd'hui être provoquées, qui permettraient d'expliquer les enjeux tels qu'ils se posent aujourd'hui dans l'approche croisée que nous sommes en capacité de décrire à l'appui de l'existant (équipements culturels avec médiathèque en réseau, projets d'animation culturels, formalisation de CTEAC, tiers lieu...).*

Dans l'immédiat, les pistes d'économies budgétaires identifiées doivent préserver le sens de ce qui se construit durablement au plus près des publics et notamment des plus fragiles; dans ce contexte, le soutien apporté à des événementiels (festivals, manifestations culturelles), malgré la perte d'image et de l'attractivité qu'ils occasionnent, est visé car moins influent dans la construction des parcours individuels culturels.

Par ailleurs, une approche stricte du règlement culturel pourrait conduire à renoncer dès 2019 à soutenir tout projet réputé d'enjeu local où les collectivités de proximité n'interviennent pas suffisamment.

▲ *Enfin, un gel de crédits pourrait concerner un ensemble de projets d'investissements tous structurants tels que la réhabilitation du Théâtre de Verdun et son corollaire d'interventions sur l'église Jeanne d'arc pour l'aménager en salle de spectacle, la construction du Cinéma Confluences à Bar le Duc et la réhabilitation du cinéma Truffaut à Commercy.*

Sur le terrain, au plus près des populations, en raison aussi de l'impact direct sur des publics placés au cœur des compétences départementales, il importe de privilégier et prioriser l'ensemble des interventions des 4 services (Bibliothèque départementale, Conservation des Musées, Archives départementales, Culture) pour ce qu'elles portent de valeurs éducatives, émancipatrices et citoyennes. On retrouvera ici l'ensemble de l'offre déclinée à partir des 3 piliers fondateurs de la politique culturelle à savoir la rencontre avec l'œuvre et l'artiste, la pratique et l'acquisition de ressources et de connaissances (*enjeu local*).

Agriculture

Avec 15 % de l'emploi total du département, l'emploi agricole et des entreprises agro-alimentaires constituent l'un des secteurs d'activités pilier de l'économie départementale.

La Meuse, comme toute la Lorraine, fait partie des zones intermédiaires qui ont évolué vers des systèmes simplifiés confrontés à des limites agronomiques et pédoclimatiques imposant une diversification des productions pour lesquelles le Département doit poursuivre et réorienter son accompagnement alors que les aides PAC ont été réduites de 22 % en dix ans.

Dans ce contexte, les différents volets d'appui à la Chambre d'Agriculture dans des dimensions sociales et environnementales se justifient pleinement. La Chambre d'Agriculture accompagne au plus près, sur le terrain, les modifications de pratiques culturelles dans le sens d'une meilleure adaptation aux contraintes climatiques et d'une protection des ressources. Ceci contribue à la pérennisation des exploitations meusiennes.

Services et usages numériques

Les finalités du schéma directeur des usages et services numériques en construction vont :

- mettre en adéquation l'ambition du Département en matière d'infrastructure Très Haut Débit et une stratégie de développement d'usages et de services numériques de proximité afin que l'arrivée du THD s'inscrive dans une vision globale au service de la population, des territoires ou d'amélioration des services publics locaux

- développer les services et usages numériques au sein de l'administration et dans les politiques départementales
- impulser le développement des services et usages numériques sur le territoire
- accompagner les territoires au fur et à mesure du déploiement de la (bi) fibre
- répondre à la fracture des usages augmentée par les inégalités économiques, sociales et territoriales.

Des orientations stratégiques sont d'ores et déjà identifiées et la déclinaison en opérations et actions en cours au sein des politiques et schémas départementaux. Une démarche parallèle devra s'initier auprès des territoires pour finaliser le schéma.

GARANTIR UNE GESTION DYNAMIQUE ET RIGOUREUSE

FINANCES

Après une année 2018 qui a vu la mise en place des contrats financiers Etat-collectivités, le gouvernement met en avant la stabilité des dotations de l'Etat aux collectivités dans le projet de loi de finances pour 2019 (PLF2019), et maintient son cap sur la suppression de la taxe d'habitation (TH) prémices d'une réforme de la fiscalité locale à venir.

Contractualisation Etat-collectivités

La loi de programmation des Finances Publiques 2018-2022 (LPFP) a instauré un nouveau dispositif de contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques avec un objectif au niveau national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de +1.2%/an et une réduction du « besoin de financement ».

Ce dispositif est mis en œuvre par la contractualisation avec l'Etat que l'Assemblée Départementale de la Meuse a décidé par délibération du 21/06/2018 de ne pas autoriser en l'état, dans l'attente d'une solution étatique pérenne de financement des Allocations individuelles de Solidarité (AIS) et des Mineurs Non Accompagnés (MNA)

L'Etat a notifié au département le 9 octobre 2018 l'arrêté fixant le niveau maximal annuel des dépenses réelles de fonctionnement de 1.15% pour les années 2018 à 2020.

Le point 1° du II de l'article 13 de la LPFP stipule qu' « à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires (DOB), chaque collectivité territoriale (...) présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ».

- De ce point de vue, l'évolution maximale envisagée des dépenses réelles de fonctionnement pour l'exercice 2019 est fixée au plafond autorisé par l'arrêté du 9 octobre.
- Ce niveau maximal suppose néanmoins des arbitrages plus conséquents afin qu'au-delà de l'objectif de ne pas payer de pénalité liée à 2019, puissent être anticipés au mieux les équilibres budgétaires à venir.

▲ Pour ce faire le principe de geler lors du BP un certain nombre d'interventions départementales présenté dans le préambule est proposé au débat et va devoir être organisé de manière à adosser ces politiques gelées au contrat financier afin d'en expliciter l'effet de contrainte qu'il impose.

Bien entendu, les périmètres sur lesquels le Département n'a pas ou peu de capacité d'intervention (interventions sociales ou patrimoniales) seront difficilement compressibles. Ils justifient à eux-seuls la quasi-totalité de la hausse des dépenses concernées.

Le principe de ce gel est de libérer des périmètres financiers au-delà du seul équilibre afin que puisse être retravaillée sur 2019 la refonte de ces politiques qui devront être viables à long terme. Cette réflexion concernera prioritairement la section de fonctionnement pour impact immédiat.

Le périmètre de baisse visé sur la section fonctionnement (dépenses) comme évoqué précédemment ne pourra être inférieur à 4 M€ pour un simple répit, et devra être supérieur pour envisager un budget 2020, hors impact à la baisse d'un éventuel excédent de cette fin d'année mais qui est attendu très limité.

STABILITE DES DOTATIONS

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont annoncés stables, voire en légère hausse (+0.8%) passant de 48.2Md€ en Loi de Finances Initiale pour 2018 (LFI2018) à 48.6Md€ en PLF2019.

- La **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** des communes et des départements est maintenue à hauteur de 26.96Md€, soit 46.5M€ pour le Département de la Meuse en 2019.
 - L'article 79 du PLF prévoit toutefois une augmentation des dotations de péréquation des départements (*Dotation de Fonctionnement Minimale – DFM*) de 10M€ par rapport à 2018, abondée par écrêtement de la dotation forfaitaire des départements dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 95% du potentiel financier moyen par habitant. Le Département de la Meuse est écrêté (*0.16M€ en 2018*). En 2019, l'écrêtement ne pourra représenter plus de 1% des recettes réelles de fonctionnement (*2.17M€ au CAA2018*) contre 5% de la dotation forfaitaire aujourd'hui (*930 000€ au CAA2018*). Ce dispositif doit permettre d'élargir l'assiette de la minoration et assurer une répartition plus équitable. A périmètre de péréquation identique à 2018, ces modifications pourraient permettre au département de la Meuse de voir l'écrêtement de la dotation forfaitaire diminuer de près de 11 000€.
- Le gouvernement affiche également le soutien à l'investissement des départements par la réforme de la **dotation globale d'équipement (DGE)** des départements en une « **dotation de soutien à l'investissement départemental** » à niveau d'engagements inchangé. Cette nouvelle dotation serait attribuée de la même manière que la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) des communes et des intercommunalités, avec un rôle prépondérant du préfet de région dans l'attribution.
 - Une première part (77%) serait répartie en enveloppes régionales, sur la base de la population des régions et de la population des communes situées en dehors des unités urbaines ou dans de petites unités urbaines. Le préfet de région attribuerait ces crédits sous forme de subventions d'investissement dans les domaines jugés prioritaires au niveau local. Cette part bénéficie d'une clause « bonus » liée à la contractualisation Etat-collectivités : « les départements ayant signé un contrat de maîtrise de la dépense locale et respecté leurs engagements pourraient bénéficier d'une majoration de leur taux de subvention sur les opérations bénéficiant du soutien de cette part de la dotation ». Cette part est évaluée à plus de 100 000€ au budget 2019 du CD55, avant réforme sur la base d'un taux de subventionnement de près de 28% des subventions versées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement principalement.
 - Une seconde part (23%) serait répartie au bénéfice des départements, « proportionnellement à l'insuffisance de leur potentiel », représentant plus de 1.2M€ au BP 2019, avant réforme.
- La loi de finances pour 2018 a instauré l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 d'une réforme des modalités de gestion du **fonds de compensation de la taxe sur la valeur**

ajoutée (FCTVA). L'objectif de l'Etat est de simplifier, harmoniser les règles de gestion, et améliorer la sécurité juridique du dispositif de gestion de cette compensation de plus de 5Md€ allouée aux collectivités en contrepartie de la charge qu'elles supportent sur les dépenses d'investissement et de fonctionnement (*dépenses d'entretien des bâtiments et de voirie à compter de 2016*). Cette enveloppe représente 2.28M€ pour le Département de la Meuse en 2019. Pour des raisons d'ordre technique, la réforme s'appliquerait avec un an de retard (2020).

- Conformément aux annonces du Président de la République lors de son déplacement en Guyane, le PLF2019 prévoit la recentralisation du revenu de solidarité active (RSA) pour la collectivité territoriale de Guyane et le Département de Mayotte. Pour financer ces dépenses, le gouvernement procède à la reprise des financements historiques et des ressources d'accompagnement au titre des dépenses RSA pour ces collectivités (fraction de TICPE, FMDI, dispositif de compensation péréquée – DCP).
- L'impact est limité à la Guyane et à Mayotte, l'article 27 du PLF2019 modifie les tarifs de carburant et les clés de répartition (TICPE RMI et RSA) entre les départements pour neutraliser la sortie de la Guyane du dispositif. Les droits à compensation du Département de la Meuse devraient rester inchangés. S'agissant du FMDI, la sortie de ces deux collectivités pourrait avoir un « petit » effet dans la mesure où le FMDI est réparti en fonction du critère notamment de RAC RSA/RAC RSA total pour la première part.

REFORME A VENIR DE LA FISCALITE LOCALE...

Comme prévu dans le calendrier adopté dans le cadre de la loi de finances initiale pour 2018, le PLF2019 prévoit qu'une deuxième tranche de la TH sera supprimée en 2019 pour 80% des ménages. Dans le cadre de cette suppression, le gouvernement a annoncé une réforme plus globale de la fiscalité locale qui fera l'objet **d'une loi spécifique sur les finances locales** au cours du 1^{er} trimestre 2019.

Le 1^{er} Ministre a fait quelques annonces en juillet 2018 dernier sur la réforme de la fiscalité locale :

- Il a confirmé que pour compenser la suppression intégrale de la TH il prévoit :
 - Un transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) vers les communes et les groupements (*piste du rapport Richard-Bur*)
 - Complété par une part d'imposition nationale qui serait soit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), soit de la TVA, soit une part de la CVAE part départementale (*non évoquée par la mission Richard-Bur*)
 - En contrepartie des parts de TFPB et de CVAE, les départements obtiendraient un impôt national - une part de contribution sociale généralisée (CSG) – sans pouvoir de taux et conserveraient les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) (*proposés en transfert à l'Etat par la mission Richard-Bur*)

▲ *Les orientations de la réforme ne sont pas encore arbitrées mais le calendrier est clair : projet de loi spécifique au premier trimestre 2019, donc risques à venir...*

... QUI AFFECTERA PARTICULIEREMENT LES DEPARTEMENTS.

Cette réforme de la fiscalité locale conduirait les départements à perdre leur seule ressource fiscale associée à un pouvoir de taux significatif (TFPB). Le poids des recettes modifiables passerait pour le département de la Meuse de 21% des recettes de fonctionnement en 2017 à 1.3% après réforme autour des seules taxes d'aménagement et d'électricité.

▲ *Cette réforme de la fiscalité locale pourrait fragiliser la qualité de crédit du département attribuée par l'agence de notation, du fait de la rigidité des recettes après réforme, des risques de réduction de la flexibilité budgétaire et de la détérioration des performances budgétaires.*

LA SEULE VERITABLE NOUVEAUTE FISCALE CONCERNE LES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS

Le PLF amorce une réforme des modalités de qualification des locaux industriels et d'évaluation de leurs valeurs locatives servant à l'établissement de la TFPB et la cotisation foncière des entreprises (CFE) : dès 2019, lorsque la valeur locative d'un local qualifié de local industriel ou professionnel selon le Code Général des Impôts (CGI), évolue de plus de 30% consécutivement à un changement d'affectation ou à un changement de méthode d'évaluation.

▲ *Le montant de sa variation sera pris en compte progressivement, sur une période de 3 ans, à hauteur de 25% la première année, 50% la deuxième et 75% la troisième année.*

Cette mesure permet d'accompagner les entreprises qui poursuivent leur développement économique en lissant dans le temps les effets résultants, en matière de fiscalité directe locale, de la hausse de la valeur locative. Cette disposition aura également pour effet de lisser le produit fiscal afférent au local industriel concerné et revenant aux collectivités locales.

Encours de dette et marchés financiers

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a renforcé par son article 93 l'information des élus sur la gestion de la dette de la collectivité et encadre plus strictement le recours à l'emprunt.

La loi a modifié notamment l'article L.3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rendant obligatoire dans le DOB la présence d'une information détaillée sur l'évolution de l'endettement (évolution de l'encours de la dette, exposition au risque de taux au sens de la charte de bonne conduite, répartition entre taux fixe et taux variable ou encore taux moyen de l'encours) et un débat annuel de l'Assemblée Délibérante sur la stratégie financière et le pilotage pluriannuel de l'endettement.

Pour mémoire, les axes principaux de la stratégie de gestion active de la dette réexaminés par l'Assemblée départementale le 23 mars 2017 sont :

- assurer une charge annuelle nette de la dette inférieure ou égale à 3 % de l'encours, à court et moyen terme ;
- diversifier l'encours de dette : le total des taux fixes forts et faibles d'une part ; le total des taux variables forts et faibles d'autre part – selon la classification dite « Finance Active » telle que définie dans les délibérations susvisées –, doivent chacun représenter une part supérieure ou égale à 35 % de l'encours. Cet objectif devant être considéré comme un moyen d'atteindre l'objectif précédent dans la durée, et non comme une fin en soi ;
- ne contracter que des produits financiers présentant un risque acceptable ; c'est-à-dire classés 1-A à 2-D selon la grille « Gissler ».

- l'allongement de la durée de la dette existante sera limité aux seules opérations de gestion active permettant de saisir des opportunités de marché, mais elle ne pourra servir à modifier en profondeur le profil d'amortissement de la dette,
- Stabilisation du niveau d'encours de la dette autour d'une cible à 170 millions d'euros. Ce volume s'entend emprunts non mobilisés inclus. Il s'agit d'un objectif visant à garantir un volume de dette dont le remboursement annuel sera supportable par la collectivité. Par conséquent, des variations seront possibles en fonction des opportunités ou d'évènements ponctuels. Les variations de l'encours de dette qui écarteraient celui-ci de cette cible sont autorisées :
 - lorsqu'elles diminuent cet encours
 - lorsqu'elles augmentent l'encours de moins de 5% au-delà de la cible
 - lorsqu'elles augmentent l'encours de plus de 5% de la cible, la motivation de cet écart devra impérativement être expliquée dans la communication faite en séance dans le cadre de la délégation.

D'autre part, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 précise en son article 13 qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires chaque collectivité territoriale présente l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts de l'année minorés de l'amortissement des emprunts.

Cette loi prévoit également en son article 29 que le contrat détermine une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement pour les départements qui dépassent en 2016 le plafond national fixé à 10 ans ; la capacité de désendettement du Département de la Meuse pour la période intéressée étant inférieure à 8 années en 2016, notre collectivité n'est par conséquent pas concernée par cette obligation.

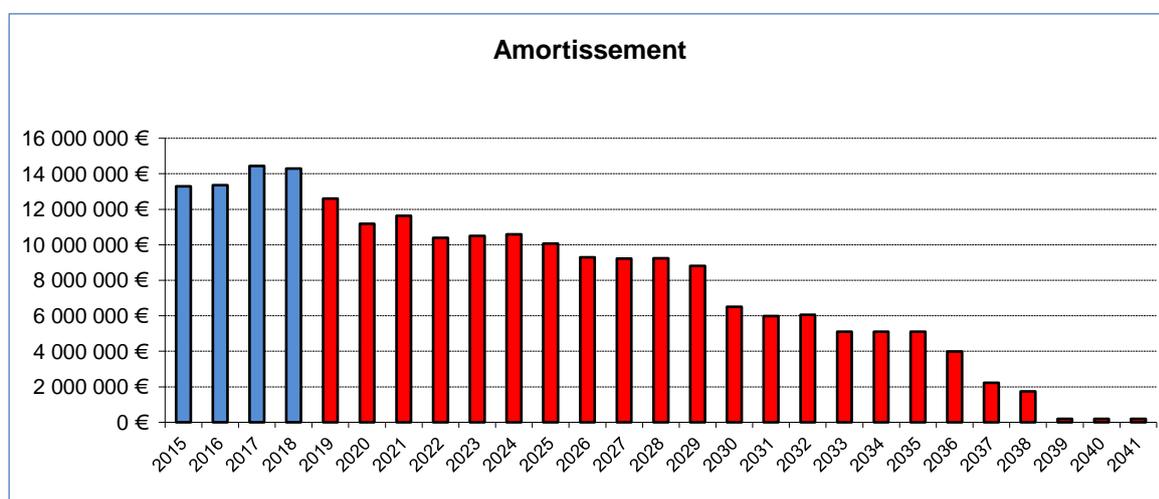
Aussi les informations suivantes répondent aux obligations qui nous sont faites, valeur de dette départementale au 01/01/2019.

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE

1 - Evolution de l'encours de la dette

Encours de la dette départementale au 01/01/2019 : **146 M€**

Profil d'amortissement de la dette départementale



2 - Exposition au risque de taux de la dette au sens de la charte GISSLER de bonne conduite :

Suite à la mise en place de trois instruments de couverture en novembre 2017 avec la Banque Arkéa (Swap 452 et Contre-Swaps 371+ 372), le Département dispose au 1er janvier 2019 d'une structure de dette simple de type « A1 » selon « Gissler » » (soit le niveau le moins risqué) avoisinant 97 % de l'encours de sa dette directe.

Seul le contrat 362 contracté auprès de la Caisse Française de Financement Local (Caffil ex Dexia) dont le capital restant dû est de 4,6 M€ échappe à cette note optimale. En effet, précédemment en 2 D, ce prêt qui bénéficie d'une structure de taux d'intérêt de ½ Euribor 12 mois + taux d'inflation français annuel est assorti d'un coefficient multiplicateur inférieur à 1 (par conséquent, il ne dispose pas d'effet levier susceptible de dégrader le coût des frais financiers supporté par l'emprunteur) a été requalifié en catégorie 2-A.

3 - Répartition de la dette entre taux fixe et taux variable : (au 01/01/2019)

• Taux Fixe : 63,98 % • Taux Variable : 36,02 %

4 - Taux moyen de l'encours de la dette long terme : (au 01/01/2019) 1,11 %

Pour information, évolution du taux moyen de la dette long terme :

Cette rétrospective permet d'observer les épisodes de baisse du taux moyen de la dette départementale sur la période considérée, lequel se situe bien en deçà du taux moyen des départements français.

Période 2014-2017 :

Taux moyen de la dette Long Terme (après opérations de dérivés)	CA 2014	CA 2015	CA 2016*	CA 2017
Département de la Meuse	1,43 %	1,32 %	1,56 %	1,34 %
Départements Français	2,79 %	2,65 %	2,41 %	2,26 %
Collectivités Locales Françaises	2,95 %	2,80 %	2,52 %	2,37 %

Source observatoire Finance Active avril 2018.

*l'augmentation du taux moyen en 2016 est principalement dû à une hausse des ICNE occasionnée par un ré-endettement de la collectivité (13 M€ de financements 2014 + 10 M€ en 2015) après 2 années sans nouveaux contrats de dette (2012 et 2013)

Période 2018-2019 :

Taux moyen de la dette Long Terme (après opérations de dérivés)	BP 2018	BP 2019
Département de la Meuse	1,62 %	1,11 %

Le taux moyen au BP 2019 traduit pour la première année la plus-value des opérations de bonifications menées fin 2017 et non transcrites dans le BP 2018.

5 – Encours de la dette long terme par habitant (au 01/01/2019) : 766 € [sur la base de la population INSEE (fiche DGF 2018 : 190 626 habitants)]

6- Evolution du besoin de financement annuel :

Comme précisé en amont, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 stipule qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, les collectivités sont tenues de présenter l'évolution de leur besoin de financement annuel. Si l'article 13 précise bien que l'objectif national d'évolution du besoin de financement est une baisse de l'ordre de 2.6Mds€ annuels, il ne l'impose pas en ce sens aux collectivités territoriales. Cependant c'est bien l'objet de la loi.

Le besoin de financement (ou capacité de financement si le solde est positif) d'une collectivité est calculé comme la différence entre les emprunts de l'année et les remboursements de l'amortissement de la dette.

L'objectif recherché par le gouvernement à travers le contrat Etat-collectivité est que l'autofinancement dégagé par la collectivité puisse être affecté au remboursement anticipé des emprunts et/ou à l'autofinancement des investissements, impliquant un besoin de financement plus faible que ce qu'il aurait été spontanément. Le leitmotiv du gouvernement est que l'amélioration du besoin de financement n'implique pas une baisse des investissements.

Encore faut-il que les recettes de fonctionnement soient dynamiques et que les dépenses sociales puissent être maîtrisées pour dégager de l'autofinancement suffisant. La perspective de la réforme de la fiscalité locale à venir et l'évolution des dépenses sociales permettent d'en douter.

Le besoin de financement repose donc sur le niveau d'investissements prévu et la nécessité de contracter de nouveaux emprunts pour en assurer la couverture. Mais son amélioration ne semble pas compatible avec la relance des investissements de la collectivité et la conjoncture qui bride notamment les recettes réelles de fonctionnement impliquant d'avoir recours à l'emprunt.

Evolution 2017 à 2019 du besoin de financement du Département de la Meuse :

Année	Encours 01/01/N	au	Amortissement N	Emprunt mobilisé N (*)	Besoin de financement
2017	154 688 145,41 €		14 439 338,67 €	10 000 000,00 €	-4 439 338,67 €
2018	150 248 806,74 €		14 293 839,88 €	10 000 000,00 €	-4 293 839,88 €
2019	145 954 966,86 €		12 105 470,48 €	10 000 000,00 €	-2 105 470,48 €
2020	143 349 496,38€		11 183 661,32€		

(*) Les financements de l'exercice N sont mobilisés (titrés) sur l'exercice N+1. L'emprunt mobilisé de 10M€ en 2019 correspond à l'emprunt *estimé* pour l'exercice 2018 en prévision de mobilisation sur 2019.

Il est intéressant de constater que pour le Département de la Meuse :

- Le besoin de financement est nettement négatif
- Le besoin de financement augmente sous l'effet d'une baisse de l'amortissement du capital de la dette
- L'encours diminue

Au regard des amortissements des prochains exercices, baisser le besoin de financement conduirait à limiter nettement le recours à l'emprunt (moins de 9M€ en 2020). La réduction du besoin de financement peut également passer par une baisse de la durée des emprunts pour un même volume d'emprunt (10M€).

7 - Mission d'optimisation de la dette garantie :

Dans le cadre du lancement de la consultation concernant le renouvellement de la mise à disposition d'un outil en ligne de suivi des emprunts de la dette propre et de la dette garantie, nous avons adossé une mission sur une année d'optimisation de la gestion de la dette garantie.

Cette mission d'assistance permettra au Département de disposer d'éléments pour affiner sa connaissance de la situation financière de l'OPH de la Meuse, améliorer la qualité de sa garantie et sécuriser sa dette.

A l'issue, il est attendu de repréciser les contours de la stratégie départementale de la gestion de la dette garantie, notamment en termes de plafond limite et autres ratios.

GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE « PROACTIVE » ET « PRUDENTE »

L'arrêt programmé en décembre 2018 du programme interventionniste de la Banque Centrale Européenne (BCE) d'achats d'actifs dit de quantitative easing (QE) appliqué depuis mars 2015 pour assurer la pérennité d'indices bas devrait peser sur les taux longs que l'on pressent en hausse. A contrario, son annonce du maintien des taux directeurs à leur niveau au moins jusqu'à la fin de l'été 2019 ne devrait pas occasionner de mouvements particuliers des taux courts (cf : Fin'actu n°641 du 06/07/2018 et 644 du 17/09/2018).

Divers signaux laissent penser que les marges bancaires ont atteint un point d'équilibre (Lettre du Financier Territorial de septembre 2018). Elles stagnent depuis plusieurs mois à 35 points de base (bp) et ne devraient plus baisser significativement à l'avenir.

Par ailleurs la pression concurrentielle devrait rester très intense puisque la demande de prêts des collectivités semble demeurer durablement à un étiage bas alors que leurs prêteurs peinent déjà à atteindre leurs objectifs de production de prêts et que l'AFL a un besoin viscéral de monter en puissance.

La concurrence devrait donc se déplacer sur d'autres terrains que la stricte marge : propositions à durées plus longues, extension des possibilités revolving, généralisation des remboursements anticipés gratuits.

Pour sa gestion de trésorerie, le Département utilise des lignes de trésorerie dont le renouvellement en 2019 ne devrait pas rencontrer de difficultés particulières (en raison des conditions financières exposées en amont et de la présence affirmée des prêteurs, confortée par la montée en puissance de l'AFL sur ce périmètre d'activité), et des contrats de prêt revolving. Pour mémoire, ces deux outils de financement court terme sont indispensables en « back-up » du programme de Titres Négociables à Court Terme (ex Billets de Trésorerie) pour optimiser ses frais financiers.

Cet outil est demeuré très performant en 2018 avec des conditions d'émissions toujours très compétitives (l'indice Eonia se maintenant en territoire négatif, la collectivité bénéficie d'encaissement de recettes en lieu et place du paiement de frais d'intérêts) et cette tendance devrait encore perdurer au cours du 1er semestre 2019.

RESSOURCES HUMAINES

Contexte de la collectivité en matière d'effectifs

Au 31.12.2017, le Département comptait 1230 agents dont 948 sont positionnés sur des postes permanents, 199 assistants familiaux, 40 contractuels en renfort ou remplacement, 26 contractuels de droit privé (contrats aidés, apprentis) et 17 agents sur des emplois spécifiques (collaborateurs de cabinet, de groupe d'élus, vacataires et activités accessoires).

Les agents contractuels (hors assistants familiaux) représentent 9.3 % de l'effectif sur poste permanent. L'effectif départemental est aujourd'hui composé à 51% d'agents de catégorie C, à 33% d'agents de catégorie B et à 16 % d'agents de catégorie A et la répartition « femmes-hommes » sur postes permanents est de 60 % - 40 %.

Depuis la fin des dernières phases de décentralisation, la structure par filière est plutôt stable. La filière technique représente 47 % de l'effectif départemental, constituée majoritairement par les agents des routes et des collèges, vient ensuite la filière administrative avec 33 % des effectifs (dont 43 % travaillent dans le secteur social) puis la filière sociale et médico-sociale pour 16 % et la filière culturelle 4 %.

▲ *Ainsi, près des 2/3 de l'effectif départemental et donc des dépenses de personnel, sont en lien direct avec le service à l'usager ce qui interroge sur l'effet levier que peut constituer la masse salariale pour desserrer la contrainte budgétaire sans impacter fortement le niveau de service rendu.*

Avec près d'1/4 de l'effectif permanent âgé de plus de 55 ans, la collectivité se fragilise du fait d'un risque de perte de compétences avec comme corollaire, des difficultés de recrutement de plus en plus marquées.

De plus, cette évolution démographique induit des problématiques d'inaptitude au travail, impactant fortement le fonctionnement des équipes et nécessitant des accompagnements appuyés de la part de l'encadrement et de la DRH.

UN ATERRISSAGE BUDGETAIRE QUI INTERROGE SUR L'ATTRACTIVITE DE LA COLLECTIVITE

L'atterrissage 2018 pour les dépenses de personnel, affiche une progression identique à celle constatée depuis 2014, soit une augmentation de 2.6% par rapport au CA 2017. L'exercice 2018, au-delà de l'évolution naturelle de la masse salariale, aura permis de renforcer certaines interventions.

En effet, la Direction des Ressources Humaines a engagé au cours de l'année 2018, la quasi-totalité des postes créés au budget primitif visant à ajuster les effectifs aux ambitions portées par l'Assemblée et permettant ainsi le renforcement de l'expertise dans des domaines à forts enjeux (patrimoine, assistance technique, informatique, autonomie à travers le dispositif MAIA) ou encore pour répondre aux besoins de secteurs en tension en matière de charge de travail comme celui de l'Enfance particulièrement impacté par la prise en charge des MNA.

▲ *Toutefois, cette évolution reste contenue puisque le CA anticipé 2018 montre une diminution de - 1,3 % par rapport aux crédits inscrits au BP 2018 qui est, en partie, le fait de difficultés de recrutement qui se sont accentuées ces dernières années engendrant des procédures plus longues sur certains métiers en tension.*

Ainsi, 800 000 € environ ont été rendus au BS du fait de recrutements décalés dans le temps, de départs dont le remplacement a été reporté ou de postes finalement gelés par les services. Ces difficultés de recrutements se traduisent par l'absence de candidatures ou des profils de candidats en inadéquation avec les qualifications attendues, la difficulté de fidéliser une population jeune ou encore des écarts de rémunération trop importants avec les métropoles voisines mais également avec certaines collectivités meusiennes et autres administrations d'Etat.

Quelques exemples permettent d'illustrer ces différences conséquentes de rémunération liées à un régime indemnitaire non revalorisé depuis 2013 du fait du report de la mise en place du RIFSEEP :

- Poste de Référent formateur ménage pour le service Collèges (Cat. B)
 - Candidature d'un technicien actuellement sur un poste de formateur dans un service public de l'Etat : salaire net de 2030 € - salaire correspondant au CD55 de 1632 € nets
 - Autre candidature d'un agent lauréat du concours de technicien qui a décliné notre proposition de poste (salaire net de 1687 €) pour accepter la proposition d'une commune de Seine et Marne (proposition d'un salaire net de 1990 € à grade équivalent)
- Poste de Chef projet bâtiments (Cat. A)
 - Candidature d'un Ingénieur titulaire d'une commune meusienne : son régime indemnitaire est actuellement de 942 € mensuel alors que celui du CD55 est de 890 € sur des fonctions équivalentes d'encadrement
- Poste de technicien pour l'assistance technique (Cat. B)
 - Candidature d'un agent titulaire de Cat. B en poste au CD52 avec un régime indemnitaire mensuel de 387 € mensuel contre 245 € mensuel au CD55
- Poste d'assistant socio-éducatif (Cat. B)
 - Candidature d'un agent assistant socio-éducatif principal au CD 54 avec un régime indemnitaire mensuel de 568 € contre 366 € proposé au CD55 sur un poste ayant plus de responsabilités
- Poste d'agent d'exploitation (Cat. C)
 - Départ d'un agent du CD55 vers le CD 54 : le CD54 lui propose un régime indemnitaire de 329 € mensuels contre 133 € mensuels perçus actuellement au CD55

La question de l'attractivité des métiers de la collectivité reste en partie liée à la révision de la politique de rémunération même si ce n'est pas le seul levier possible. Le contexte budgétaire actuel semble néanmoins peu propice à la mise en œuvre d'un dispositif générant de fait, des surcoûts :

- Surcoûts a minima pour répondre aux évolutions structurelles et permettre un réajustement conforme à la structuration de certains cadres d'emplois tels que proposés par le PPCR (notamment sur la filière médico-sociale pour un coût estimé à 61 000 €)
- Surcoûts plus ambitieux pour rétablir un équilibre avec les collectivités des grands centres urbains voisins et relancer l'attractivité de notre collectivité. Il conviendrait pour cela, de pouvoir disposer d'une enveloppe budgétaire dédiée de l'ordre de 250 000 € en 2019 permettant d'engager des discussions et des propositions avec les organisations syndicales et l'encadrement.

Au-delà des problématiques de recrutement, la fluctuation des dépenses de personnel a été pour une large part, subordonnée aux nombreuses demandes de suppléances dans les services et au contexte des MNA.

Ainsi, au-delà des renforts en moyens humains accordés à la Direction Enfance Famille, les indemnités d'entretien versées aux assistants familiaux, sont en nette augmentation par

rapport au référentiel retenu au moment du BP du fait notamment des placements en surcapacité en familles d'accueil (317 enfants en déc. 2017, 322 en janvier 2018 et 347 en juillet 2018).

Les perspectives pour 2019

Le contexte subi est fait d'évolutions réglementaires et d'échéances réduisant plus encore les marges de manœuvre en matière de gestion des ressources humaines. Comme pour beaucoup de collectivités, les dépenses départementales de personnel restent partiellement subordonnées à des décisions nationales et aux arbitrages du gouvernement dont certaines incidences demeurent pour l'heure, encore incertaines (revalorisation des frais de mission, des modalités d'indemnisation des jours CET, etc...).

Le budget prévisionnel de la Direction des Ressources Humaines pour 2019, affiche une augmentation globale de l'ordre de + 3 %, ramenée à + 0.8 % si on exclut le poids budgétaire des budgets annexes et notamment celui du budget MNA.

1. L'impact croissant de la prise en charge des MNA sur la masse salariale

Le budget annexe MNA, avec la création d'un service dédié et d'une structure d'évaluation en régie directe, prévoit la création de 19 à 22 postes budgétaires selon le scénario retenu (auxquels s'ajoutent 2 postes en renfort), entraînant ainsi, un surcoût de près de 800 000 € par rapport au périmètre actuel.

Les dépenses de personnel liées à la prise en charge des MNA subissent des évolutions mécaniques difficiles à rationaliser compte tenu de la nécessité de calibrer les moyens en fonction des flux d'arrivée et de la soutenabilité de la charge de travail pour les équipes concernées.

2. Un budget des Ressources humaines encore très contraint par des évolutions mécaniques de la masse salariale

Plus d'un tiers de l'augmentation du budget global de la DRH ne relève pas d'une décision de la collectivité. En effet, les mesures générales décidées par l'Etat impliquent mécaniquement des dépenses supplémentaires mais également des coûts indirects sur lesquels la collectivité a peu de marges de manœuvre : rééchelonnement indiciaire pour l'ensemble des grades dans le cadre du dispositif « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR) qui prévoit également le passage des assistants socio-éducatifs de la Cat. B à la Cat. A et qui contribue à l'augmentation du coût du GVT (avancements d'échelons) ou encore l'augmentation du SMIC annoncée à +1.4 % qui influe directement sur la rémunération des assistants familiaux.

Soit une augmentation mécanique des dépenses de personnel les plus significatives de 541 568 €.

3. Quels effets levier de la masse salariale dans un contexte de contractualisation ?

En préambule, il convient de rappeler que toute décision concernant une action sur la masse salariale devra prendre en considération un certain nombre d'éléments tels que le niveau de service souhaité, les compétences disponibles au regard des compétences attendues, le niveau actuel des effectifs et le climat social dans les équipes.

En effet, la collectivité tente depuis plusieurs années de se prémunir de l'effet de ciseau constaté entre compétences dévolues et moyens alloués, en contenant ses dépenses de personnel par le gel de certaines politiques et par voie de conséquences des moyens humains associés, par l'optimisation de son organisation et par des principes de gestion économes s'agissant des seuls crédits de personnel.

Dans ce contexte de contraintes financières et compte tenu de la part des dépenses de personnel dans le budget départemental, la masse salariale pourrait constituer un levier efficace si tant est que la structure des effectifs le permette.

▲ *Le positionnement départemental par rapport à la strate démontre une gestion des effectifs parfois à flux tendus et comme évoqué ci-dessus, un niveau de rémunération en deçà des référentiels connus de tous.*

De la même façon, les leviers « monétaires » parfois activés dans certaines collectivités avec des actions sur les avancements, les frais de déplacements, les heures supplémentaires ou encore l'action sociale ou la protection sociale en faveur des agents, relèvent d'une logique purement comptable qui a l'avantage d'un effet immédiat mais avec des effets induits sur la mobilisation des agents, le niveau de service et plus globalement sur le climat social de la collectivité.

LES VARIABLES D'AJUSTEMENT

94 % des dépenses de masse salariale (chapitre 012) sont incompressibles puisqu'elles concernent les crédits dédiés aux postes permanents de la collectivité et les dépenses obligatoires associées.

Sur ce périmètre, seules les entrées concernant des dépenses non engagées en 2018 et de ce fait, soumises à l'arbitrage de l'Assemblée pour 2019, peuvent constituer des variables d'ajustement pour permettre d'agir sur les dépenses de fonctionnement :

- **Les besoins nouveaux** (demandes de création de postes et réactivation de postes gelés) estimés à 322 660 € sur l'exercice 2019 (446 280 € en année pleine) : certains de ces postes doivent permettre de soutenir la dynamique engagée (secteur de l'assistance technique, de la gestion du patrimoine) et de préparer les évolutions à venir (renforcement des secteurs fonctionnels comme le numérique ou encore le contrôle de gestion).
 - En ce qui concerne les recrutements, la stratégie peut consister à réduire les dépenses à court terme en les différant avec le risque sur la durée, d'impacter le structurel.
- **Les remplacements des départs** attendus pour 2019 estimés à 522 632 € (année partielle) : une gestion différente des remplacements suite à départs en retraite peut être envisagée par l'ajournement des remplacements, (introduction d'un délai de carence), le gel des postes ou encore la suppression des périodes de tuilage qui, avec la pose des jours épargnés sur CET, induit des départs anticipés et des remplacements très en amont avec des cumuls importants de masse salariale
 - Il convient d'être attentif au risque d'un niveau de service dégradé et à la perte de compétences. De plus, en cas de décision de report, il convient de mesurer l'impact en N+ 1
- **L'abandon de la politique** d'insertion professionnelle des plus fragiles et de professionnalisation (contrats aidés, apprentis) estimée à 222 435 € et qui pèse encore beaucoup sur l'indemnisation « chômage »
 - Bien que l'apprentissage puisse constituer une solution intéressante pour pallier certaines difficultés de recrutement
- **Une gestion plus contrainte des demandes de suppléances** pour tenir compte de l'enveloppe allouée lors du BP : 500 000 € sont budgétés pour 2019 sachant

que ce niveau d'enveloppe est systématiquement dépassé. Il convient de préciser que sur une année complète (2017), 15 513 jours de suppléances ont été comptabilisés pour 19 932 jours d'absence (maladie, maternité, temps partiel thérapeutique) soit un taux de remplacement de 78 %. A cet effet, 153 agents ont été recrutés avec une durée moyenne des contrats de 101 jours.

- A noter qu'une grande partie de l'enveloppe est consacrée à des remplacements de longue durée. La collectivité dispose donc de très peu de marges de manœuvre sur ces absences longues qui impactent fortement les équipes et qui nécessitent qu'elles puissent être consolidées par des remplacements.

LES AUTRES PROJETS DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES POUR L'ANNEE 2019

Outre le travail de rationalisation des dépenses qu'il conviendra de poursuivre, les principaux projets en matière de ressources humaines sont les suivants :

- Réussir le **prélèvement à la source**, qui va modifier la perception que les salariés ont de leur rémunération. Cela va impliquer une mobilisation majeure des agents du service Carrière, Paie Budget, notamment en termes de vérifications, de relations plus appuyées avec la paie et les agents territoriaux et de paramétrage du logiciel de paie.
- Faire des **élections professionnelles** du 6 décembre 2018, un levier pour un dialogue social constructif et formalisé à travers l'élaboration d'un protocole d'accord avec les représentants du personnel.

▲ *Ces réflexions seront alimentées notamment par le **diagnostic des Risques Psycho-sociaux** qui devrait s'engager dès la fin de cette année 2018*

- Poursuivre les actions de prévention et d'accompagnement des services et des agents dans un contexte de hausse significative des situations individuelles complexes liées à des problématiques médicales, d'inaptitude aux postes de travail ou encore de difficultés d'adaptation aux exigences nouvelles du service public
- Diversifier les modalités de formation en intégrant des nouveaux modes d'apprentissage et notamment toutes les possibilités offertes par le numérique. Il s'agit en premier lieu de poursuivre les efforts entrepris pour adapter les conditions matérielles et d'accès aux outils numériques. En second lieu, il conviendra de s'attacher à accompagner les agents, en lien avec l'animateur aux usages numériques du Service Infrastructures Informatiques.

▲ *En effet, le format rénové des formations dispensées par le CNFPT avec une partie en « distanciel » accélère le processus et induit des transferts de charge non négligeables pour la collectivité*

- A noter que dans un contexte où la question du développement des compétences et de la professionnalisation des agents devient essentielle, les dépenses de formation resteront stables malgré le poids de plus en plus prégnant des formations obligatoires relevant de la santé et sécurité au travail dont on peut certes louer l'objectif de prévention mais qui laissent de moins en moins de marge pour d'autres projets avec une complexité de mise en œuvre particulièrement chronophage pour le service « formation » et fortement consommatrice de crédits.
- Optimiser les ressources internes en travaillant sur les compétences des agents. Il conviendra d'affiner le travail sur les compétences disponibles en interne ou nécessaires pour conduire les actions. En effet, l'attractivité passe aussi par une meilleure définition des emplois et une définition plus fine des compétences attendues sur les postes.

- Ce travail aura des impacts sur le recrutement, certes mais aussi sur l'évaluation, la formation ou la mobilité des agents. Cette meilleure connaissance des compétences trouvera tous son sens également dans les réorganisations de services.
- Poursuivre la réflexion sur les nouvelles modalités de travail à travers la mise en œuvre de l'expérimentation sur le télétravail dès le début de l'année 2019

SYSTEMES D'INFORMATION

Le projet essentiel reste la sécurisation de l'infrastructure système – à savoir la salle serveur – permettant une poursuite de l'activité en cas de dysfonctionnement de la salle principale. Dans le contexte de la contractualisation, le recours à l'externalisation doit être mesuré pour le budget de fonctionnement.

La dématérialisation des factures se poursuit et le dispositif s'applique maintenant aux entreprises de plus de 10 salariés. Cette disposition engendre des adaptations en interne qu'il convient de conduire afin d'en tirer tous les bénéfices escomptés.

▲ *L'urgence est d'automatiser les processus et de capitaliser sur le papapheur électronique, source de gain de productivité et de réactivité s'il s'accompagne de simplifications administratives, et de fédérer l'ensemble autour d'une gestion électronique de documents avec pour finalité l'archivage électronique.*

La dématérialisation des marchés publics de plus de 25 k€ HT s'est imposée le 1er octobre 2018 : elle reste à se concrétiser. Elle ne sera une réussite que si, non seulement des accompagnements des entreprises sont réalisées, mais également une refonte des procédures et des pratiques de la collectivité.

Ce virage organisationnel va aussi s'amplifier avec la volonté de s'inscrire dans le nouveau site internet sous l'offre aux usagers. Ce site devra intégrer la faculté de déposer des demandes en lignes, des formulaires, d'accéder à son dossier, ... : autrement dit, les e-services se profilent, impliquant que système d'information et organisation se mettent en phase. Ce projet sera conduit sur plusieurs années.

De plus, le plan collège voté dernièrement induit de refondre les infrastructures systèmes vieillissantes voire obsolète.

▲ *Le Département devient pilote à part entière suite à la loi Peillon qui réaffirme le désengagement de l'Education Nationale sur le terrain des moyens informatiques et leurs maintenances.*

Enfin, le Règlement Général de Protection des Données Personnelles RGPD, entré en vigueur le 25 mai 2018, a imposé la désignation pour la collectivité d'un Délégué à la Protection des Données DPD. La seconde étape peut alors débuter avec la constitution du registre des traitements qui devra s'accompagner de tests, de recommandations et d'évolutions du système d'information de la collectivité afin d'être en conformité. Ce projet se fera également sur la durée.

PATRIMOINE BATI

Une démarche active de dynamisation de la fonction de maîtrise d'ouvrage bâtementaire a été enclenchée en 2017 avec la constitution d'une Direction dédiée. Ses premiers résultats sont aujourd'hui perceptibles tant en termes d'investissements financiers programmés, qu'exécutés en 2018. Ces résultats demandent indubitablement à être confirmés en 2019.

Les efforts sont donc à poursuivre ; en particulier à l'aune du vote du premier tome surfacique et fonctionnel du référentiel Collèges et de la programmation pluriannuelle des investissements en découlant, prévus concomitamment à celui du budget primitif.

▲ *Aussi, 2019 doit notamment permettre d'aborder opérationnellement la programmation de travaux dans les collèges, même si la question du foncier nécessaire à la construction d'un collège neuf sur Verdun reste à ce jour entière.*

L'agrégation autour d'une fonction patrimoniale renforcée doit elle aussi se poursuivre.

Il s'agira à ce titre, et eu égard aux économies d'échelle escomptées, de poursuivre la reprise des contrats de fourniture de fluides des collèges enclenchée en septembre 2018 pour cinq collèges, avec notamment la reprise de ceux de gaz et de propane à réintégrer en 2019. Dans le prolongement, il conviendra d'internaliser au sein de la Direction du patrimoine bâti, les fonctions relatives à la gestion des conventions et des baux immobiliers.

Le cadre financier contractuel imposé par l'Etat renforce les enjeux de rationalisation du parc immobilier départemental. Si l'élaboration d'un schéma directeur immobilier n'a pu aboutir en 2018 faute de difficultés à satisfaire aux recrutements des postes complémentaires créés au titre du BP2018 et d'une priorité mise sur le management opérationnel, l'exercice doit être poursuivi.

▲ *La question du devenir des biens immobiliers départementaux désaffectés doit en particulier être traitée, en amont d'une dégradation.*

Au-delà, compte-tenu du faible niveau de maintenance aujourd'hui globalement consenti (4€/m²), de l'état de vétusté du parc, et des capacités financières de la collectivité resserrées en fonctionnement, un schéma directeur de la maintenance gagnerait à être établi aux fins de cartographier le niveau de maintenance actuel.

Il permettrait de déterminer l'équilibre entre maintenance préventive et curative le plus approprié qui soit et, selon le niveau d'aversion aux risques de la collectivité, préciser le montant des dépenses de fonctionnement à y consentir idéalement.

Sur le plan opérationnel, 2019 verra l'aboutissement d'opérations de travaux emblématiques, engagées telles l'extension du collège d'Ancemont, la réfection des galeries et préaux du collège de Ligny-en-Barrois, la réhabilitation partielle des logements de la brigade de Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, ou à engager telles la réhabilitation partielle des logements des brigades de Saint-Mihiel et Verdun ainsi que la reconstruction des abris à sel de Fresnes-en-Woëvre et Clermont-en-Argonne.

L'année 2019 verra également le démarrage des travaux de réhabilitation de la demi-pension du collège de Vaucouleurs.

S'agissant des centres d'exploitation (CE) et dans l'attente d'une programmation pluriannuelle globale, les études de maîtrise d'œuvre portant construction d'un CE à Void-Vacon et réhabilitation/extension de celui d'Etain seront à conduire.

Enfin, il y aura lieu de poursuivre le programme de sécurisation des sites sensibles, dont les collèges et les maisons des solidarités, enclenché cette année, et d'accélérer le programme de mise en accessibilité des sites départementaux s'agissant en particulier des travaux pouvant être réalisés en régie.

FORETS DEPARTEMENTALES

Le département est propriétaire de près de 300 ha de forêts avec une prise en charge récente pour les forêts issues de la Caisse des incendiés.

▲ *La question de cette propriété peut se poser.*

Ce questionnement doit aussi se faire eu égard aux recettes générées et à l'intérêt en terme de compétence.

DEVELOPPEMENT DURABLE

La loi sur la transition énergétique et la croissance verte incite les acteurs départementaux à s'engager dans des démarches vertueuses. La construction d'une stratégie pour un territoire durable référençant les actions et initiatives locales constitue une priorité sur des axes de travail partagés qui concernent :

- L'atténuation et l'adaptation au changement climatique,
- Le développement d'une culture commune sur le développement durable,
- Une efficacité accrue de l'action publique pour laquelle les aspects économiques, environnementaux et sociaux sont au cœur des préoccupations des collectivités, mais aussi vecteur de différenciation d'une stratégie d'attractivité,
- La mobilisation des structures qui bénéficient d'un financement du Département.

L'observatoire départemental pourrait utilement en assurer la promotion et la communication.

COMMUNICATION

La création d'une agence d'attractivité questionne l'organisation de la communication départementale dans son ensemble. En effet, la promotion du territoire et de ses atouts, notamment touristiques, sera largement prise en charge par la future agence que le Département pourrait aussi financer à ce titre.

Ce nouvel équilibre à construire, conduirait la communication du Conseil départemental à se redéfinir, autour de la communication institutionnelle qui mérite d'être réaffirmée à la suite de la gestion des impacts de la loi NOTRe, et d'une relation à l'usager nettement améliorée par l'introduction des modalités de l'e-administration qui changera en profondeur les métiers, les savoir-faire et l'organisation des services de la collectivité.

Dans la perspective de ces évolutions, la communication départementale poursuivra sa mutation pour laisser une place de plus en plus importante à la communication numérique.

Chers collègues, sur ces bases, je vous propose d'engager notre débat d'orientations budgétaires pour 2019.

Claude LEONARD
Président du Conseil départemental

SERVICE CARRIERE, PAIE ET BUDGET (11410)

RAPPORT EGALITE HOMMES-FEMMES

DELIBERATION DEFINITIVE :

Le Conseil départemental,

Vu les articles L 3311-3 et D 3311-9 du CGCT,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à présenter la situation en matière d'égalité femmes-hommes dans la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2019,

Vu les conclusions de la Commission organique concernée,

Après en avoir délibéré,

Valide la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2019, en application de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014.

SERVICE COLLEGES (12310)

COLLEGES PUBLICS - CONVENTION DE FONCTIONNEMENT COLLEGES/DEPARTEMENT AU TITRE DE 2019

DELIBERATION DEFINITIVE :

Le Conseil départemental,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à la convention de fonctionnement 2019 à passer avec les collèges meusiens,

Vu les conclusions de la Commission organique concernée,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'adopter la convention de fonctionnement 2019 ainsi proposée, étant précisé qu'il s'agit d'un document « cadre », convention ayant pour objet de définir les termes du partenariat entre le Département de la Meuse et les collèges publics, généré par l'application de la loi n°2004-809 du 13 août 2004, et de préciser les modalités d'exercice de leurs compétences respectives ;
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les conventions particulières découlant de ce document cadre avec tous les collèges publics meusiens.

SUBVENTION VERSEE A L'ASSOCIATION IMMOBILIERE DU BARROIS POUR LA CREATION D'UNE BROCHURE SUR LES EGLISES REMARQUABLES DE MEUSE

DELIBERATION DEFINITIVE :

Le Conseil départemental,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à attribuer une subvention pour la réalisation et la publication d'une brochure valorisant des églises remarquables en Meuse,

Vu la demande de subvention de l'Association Immobilière du Barrois reçu et déclarée recevable le 9 avril 2018,

Vu les conclusions des Commissions organiques concernées,

Après en avoir délibéré,

- Accorde une subvention d'un montant de **4 344.20 €** à :

- o L'Association Immobilière du Barrois – 55 100 Verdun- pour la mise en valeur du patrimoine religieux de la Meuse à travers la publication d'une brochure sur les Eglises remarquables représentant 50% du budget global prévisionnel de 8 688.40 €. Les modalités de versement de cette subvention sont précisées dans un arrêté.

- Autorise le Président du Conseil Départemental à signer les actes afférents.

Directeur de la Publication et responsable de la rédaction :

M. Claude LEONARD, Président du Conseil départemental

Imprimeur : Imprimerie Départementale
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Editeur : Département de la Meuse
Hôtel du Département
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Date de parution : 20/11/2018

Date de dépôt légal : 20/11/2018